

Légion d'honneur

Ordre national du Mérite

Du nouveau
pour les ordres
nationaux



SUR LE TERRAIN

Deux officiers de réserve très opérationnels

LA VIE DE L'UNOR

L'association RES.GEND rejoint l'Union des officiers de réserve

HISTOIRE ET PATRIMOINE

Il y a 120 ans : la Marche de l'armée organisée par le quotidien *Le Matin*

SANTÉ • PRÉVOYANCE
PRÉVENTION • ACTION SOCIALE
SOLUTIONS DU QUOTIDIEN



Bien plus
qu'une mutuelle

“BIEN PLUS QU'UNE MUTUELLE À MES CÔTÉS, UNE ALLIÉE DANS TOUTES LES ÉPREUVES”

Avec Unéo, sécurisez votre avenir,
quoi qu'il arrive.

Pour tout savoir sur les solutions mises
en place dans l'exercice de votre métier,
scannez ce QR code.



Document publicitaire. Crédit photo : ©Adobe Stock. Unéo, mutuelle soumise aux dispositions du livre I du Code de la mutualité, inscrit au répertoire SIRENE sous le numéro 5183 380 031 et dont le siège social est situé 49 rue Barbes - 95444 Montrouge Cedex

www.groupe-uneo.fr

Suivez-nous sur :



SOMMAIRE

PHOTOS DE LA COUVERTURE :
© ARTHUSBERTRAND.COM, ET © DR

**REVUE
D'INFORMATION
ET DE LIAISON
DE L'UNION NATIONALE
DES OFFICIERS
DE RÉSERVE ET
DES ORGANISATIONS
DE RÉSERVISTES⁽¹⁾
(4 numéros/an)**

Administration-rédaction :
12, rue Marie-Laurencin
75012 Paris
Tél. : 01 43 47 40 16
Télécopie : 01 49 28 02 87
unor.dg@orange.fr
Site internet :
<https://unor-reserves.fr>

Directeur de la publication :
LCL (R) Philippe Ribatto,
Président de l'UNOR

Rédacteur en chef :
Lionel Pétilon
redacteur.unor@orange.fr

Abonnements :
Publicité :
LCL (H) Jean-François D'Alberto
Délégué général de l'UNOR
Tél. : 01 43 47 40 16
Tél. : 07 85 11 46 67
unor.dg@orange.fr

Dépôt légal :
2^e trimestre 2024
N° CPPAP : 0519 G 84894

**Conception, réalisation
et impression :**
Imprimerie Decombat,
63118 Cébazat
I.S.S.N. n° 004.2242.

⁽¹⁾ ancien titre : *L'Officier de Réserve*

La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés et n'est en aucun cas tenue de les retourner. Si l'auteur souhaite être publié (texte et photos), il est impératif qu'il inscrive à la main la mention « *bon pour publication* ». Les textes sélectionnés ne donnent pas lieu à rétribution, et peuvent subir des modifications en vue d'une parution. Les textes publiés n'engagent que leurs auteurs.

5 Éditorial

Par le lieutenant-colonel (R) Philippe Ribatto, président national de l'UNOR

6 Actualités

- Hommage à Raymond Poincaré
- Mission Libération
- Réunion des Orsem : un 125^e anniversaire en grandes pompes

10 Actualités internationales

- Monde : les budgets militaires

12 Sous la loupe

- Ukraine : plus de 9 Mds € d'aides de la France

15 Dossier

Du nouveau pour les ordres nationaux



- Mérites éminents, et mérites distingués

- Deux ordres « *au rythme de la société* »

24 La vie de l'UNOR

- Gendarmerie : bienvenue à R.E.S.GEND
- ASUNOR : un nouveau président

26 Focus

- La réserve de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)

27 Sur le terrain

- Déploiement au Tchad
- Exercice *Vulcain 2023*

33 Associations territoriales

- Le mot du lieutenant-colonel (H) Stéphane De Pauw, 1^{er} vice-président

34 Culture / Lu pour vous

- Rencontre avec le réalisateur Patrice Guillain
- Lu pour vous

45 Patrimoine

- 1904 : la Marche de l'armée organisée par le journal *Le Matin*

49 Publications officielles

ACTIVITÉS

2^e TRIMESTRE 2024

L'AGENDA DU PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNOR

04 AVRIL

- 5 avril Premier conseil d'administration 2024 de l'UNOR.
- 6 avril Assemblée générale de l'UNOR.
Remise du prix littéraire UNOR au général Nicolas Le Nen pour son ouvrage *Armistice*.
- 15 avril Participation de l'UNOR à l'Alliance Indochine 2024.
- 27 avril Assemblée générale de l'ANORAAE, élection d'un nouveau président national.

05 MAI

- 8 mai Cérémonie sous l'Arc de Triomphe.
- 15 mai Cérémonie du MINARM sur le parvis de la Gare Montparnasse à Paris.
- 15 mai Inauguration de l'exposition « La guerre d'Indochine » au siège du Souvenir Français.
- 16 mai Dévoilement d'une plaque au n° 105 de l'avenue Poincaré (Paris), en hommage à Raymond Poincaré, premier président de l'UNOR.
- 29 mai Inauguration de l'exposition « Saint-Exupéry, fragments d'histoire » au musée de l'Air et de l'Espace (Le Bourget).

06 JUIN

- 7 juin Hommage à Geneviève de Galard en cour d'honneur de l'hôtel national des Invalides.
- 8 juin Cérémonie sous l'Arc de Triomphe pour les soldats morts en Indochine.
- 11 juin Assemblée plénière de la commission Armées Jeunesse (CAJ).
- 19 juin L'AOR de Paris reçoit le secrétaire général de la Garde nationale : « bilan et avenir ».
- 22 juin Conseil de la région UNOR Bretagne.
- 27-28 juin 90 ans de l'armée de l'air et de l'espace (Palais des Congrès de Versailles).

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
1			
2	3	4	5
8	9	10	11
15	16	17	18
22			19

LIEUTENANT-COLONEL (R) PHILIPPE RIBATTO

PRÉSIDENT NATIONAL DE L'UNION DES OFFICIERS DE RÉSERVES ET DES ORGANISATIONS DE RÉSERVISTES

CHERS PRÉSIDENTS DES RÉGIONS UNOR, CHERS PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS NATIONALES ET LOCALES, MES CHERS CAMARADES,

D'élections en élections, nous avons le sentiment que le rythme de la France s'accélère, et je dois rappeler que l'UNOR est areligieuse et apolitique. Chacun d'entre nous est fier de son esprit d'engagement, la France est notre parti pris.

Nous étions confortablement assis sur les dividendes de la paix, que nous pensions devoir durer longtemps. Or, ce temps est révolu, car la guerre en Ukraine remonte à plus de deux ans et le conflit palestinien dure depuis le 7 octobre dernier. L'esprit d'engagement de défense est très sollicité.

Au moment de rédiger cet éditorial, toutes les positions sont figées, et la période de « réserve électorale » vient d'obliger le report de la cérémonie de signature de la convention de partenariat en soutien au développement de la réserve opérationnelle, entre le gouverneur militaire de Paris et le secrétaire général de la Garde nationale. Ce dernier, le général de division Louis-Mathieu Gaspari, au moment de quitter son poste, propose une conférence devant les adhérents de l'AOR de Paris, sur le bilan de ses actions depuis deux ans, ainsi que sur les projets d'avenir qu'il confiera à son successeur. Nous l'en remercions particulièrement !

Sur sa notoriété, l'UNOR a été choisie pour répondre en partie à la demande de la direction de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), une des directions du ministère de la Justice, relayée par le général



Frédéric Barbry, chef de la division cohésion nationale de l'État-major des armées, notre interlocuteur naturel.

Dans les pages qui suivent, vous lirez les principales missions de la PJJ chargée de l'organisation de la justice des mineurs. Elle assure le suivi d'environ 150 000 jeunes chaque année. Je remercie le capitaine (H) Christian Schmitt, président de l'AOR Saintes/Cognac, vice-président régional et élu point de contact à la dernière AG, pour son volontariat constructif.

Dans vos communes, départements et régions, le nouveau 1^{er} vice-président national de l'UNOR, le lieutenant-colonel (H) Stéphane De Pauw, sera à vos côtés, dans vos événements comme dans les cérémonies, afin d'encourager les jeunes générations à assurer la relève.

Je suis très confiant sur l'atteinte de cet objectif national, et espère que vous appréciez

le dynamisme de son intervention écrite dans ce numéro. Il réfléchira avec vous à la restructuration de nos associations, acteurs devenus indispensables dans le paysage de la défense de demain.

Cet été, les préparations militaires feront le plein, à vous de participer à leurs côtés aux émissions télévisuelles pour mettre en avant l'engagement de ces jeunes dans la famille de la réserve.

Nous avons à nous réjouir de notre avenir. L'UNOR est à l'écoute de vos propositions comme de celles de l'ensemble de nos concitoyens et de la gouvernance du ministère des Armées qui, une fois les élections passées, continuera d'apprécier le rôle des associations de réservistes. Nous constituons une aide au recrutement sur laquelle ils savent compter.

Le ministre des Armées nous a invité pour la deuxième année consécutive à l'hommage qu'il a rendu à l'action des réservistes, dans la cour d'Honneur des Invalides, puis à l'Hôtel de Brienne, le 3 juillet dernier.

Nous optimisons notre organisation, afin d'accentuer notre indispensable visibilité. En interne, nous soutenons sans relâche l'axe du chef des armées, celui du doublement des effectifs de la réserve opérationnelle d'ici à 2030. Renforçons nos présences sur le terrain, restons le repère que nous sommes devenus et relevons ensemble les défis de notre double appartenance civile et militaire !

Vive la France ! ■



INTERACTIVITÉ avec votre revue

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : **des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.**



<https://unor-reserves.fr>



1 400 UNITÉS de gendarmerie éphémères sont créées en Île-de-France, entre 1^{er} juin et le 15 septembre, dans le cadre de la sécurisation des Jeux olympiques et paralympiques.

LA FRÉGATE multi-missions (FREMM) Aquitaine, positionnée au large de Quimper, et un sous-marin nucléaire d'attaque (SNA) de classe *Suffren*, au large de Biscarrosse, ont conduit pour la première fois, le 18 avril 2024, un double tir simultané d'entraînement du missile de croisière naval (MdCN). Ce tir synchronisé a permis de traiter avec succès une cible terrestre sur le site de la DGA.

LA 22^e ÉDITION du Prix armées-jeunesse a décerné son 1^{er} prix, le 29 mai dernier, à l'équipage B de la frégate multi-missions Provence de Toulon, pour le dossier « *Exploitation de la data à bord d'une frégate* ».

« **UNE FORCE OPÉRATIONNELLE** » composée de soldats et des chiens renifleurs venus de Pologne va contribuer à la sécurité du territoire national dans le cadre des jeux Olympiques de Paris. D'autres pays vont aussi participer à la sécurité des JO selon Sébastien Lecornu.

LA BA 204 Mérignac-Beauséjour a été baptisée au nom de Caroline Aigle, première femme pilote de chasse affectée au sein d'un escadron de combat de l'armée de l'Air.

Alors qu'elle était sur le point d'être sélectionnée pour devenir astronaute, elle est décédée d'un cancer en 2007 à l'âge de 33 ans.

ACTUALITÉS

CENTENAIRE

UN HOMMAGE À RAYMOND POINCARÉ

Dernière étape du centenaire de l'UNOR entamée voici deux ans, une plaque commémoration en l'honneur de Raymond Poincaré a été dévoilée à Paris.

En présence du sénateur et conseiller de Paris, M. Francis Szpiner, de l'adjointe au maire du XVI^e arrondissement de Paris, chargée des anciens combattants, Mme Katherine de Meaux, et du général Frédéric Barbry, délégué interarmées aux réserves et responsable de projet Service national universel, le président de l'UNOR, le LCL (R) Philippe Ribatto, a inauguré le 16 mai dernier une plaque^[1] en hommage à Raymond Poincaré, premier président de l'UNOR. Après les différentes interventions des autorités civiles, le président de l'UNOR a rappelé les grandes étapes de la vie de Raymond Poincaré, sa carrière d'avocat, de député, de membre du Gouvernement, de président de la République, et d'officier de réserve au sein du 11^e bataillon de chasseurs à pied d'Annecy.

RÉSERVISTES PEU CONSIDÉRÉS

Puis le président de l'UNOR a rappelé la genèse de notre Union qui « *a fêté son centenaire il y a deux ans, en 2022* ». Il a ainsi souligné qu'une « *grande majorité des officiers de réserve morts au combat pendant la Première Guerre mondiale étaient des officiers de réserve, issus de la conscription. Ils étaient encore 160 000 réservistes à la fin du conflit, et s'attendaient à un accueil bienveillant des opinions et des pouvoirs publics. Mais très vite, ils ont été déçus. Leur bravoure, leur héroïsme, le sang qu'eux-mêmes et leurs frères d'armes ont pu verser pour la France n'a pas été reconnu.* »

Philippe Ribatto a poursuivi en expliquant que « *c'est dans ce contexte particulier d'immédiat après-guerre que les officiers de complément*



De gauche à droite : le général Frédéric Barbry, le sénateur Francis Szpiner, Katherine de Meaux et Philippe Ribatto.

déjà regroupés au sein de différentes associations sous le statut de la loi de 1901, ont décidé de se rassembler au sein d'une seule association : l'UNOR », dont Raymond Poincaré accepta de prendre la présidence.

L'inauguration de « *cette plaque vient, en quelque sorte, couronner les nombreux événements qui ont jalonné ce centenaire. Cette inauguration vient (...) rendre hommage à un grand homme* ».

Depuis plus de 100 ans, « *des générations de soldats ont pris part aux grandes batailles qui ont construit la France et son identité. C'est cet esprit d'engagement et notre engouement à servir qui motive chacun d'entre nous* », a-t-il indiqué. « *Notre association se nourrit de la volonté de servir, et d'entraider, par l'information et la solidarité active de la grande famille des réservistes* », a ajouté le LCL (R) Ribatto. ■

[1] au n° 105 de l'avenue Raymond Poincaré 75116 Paris.

ACTUALITÉS

COMMÉMORATIONS

MISSION
LIBÉRATION

Le cycle 2024-2025 va résonner au son des commémorations de la 2nde Guerre mondiale dans lesquelles la Mission Libération tient une place maitresse.

Le groupement d'intérêt public « *Mission du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire* », dit "Mission Libération", est chargé d'organiser le cycle commémoratif de 2024 et 2025.

La Mission Libération travaille avec tous les ministères concernés par l'organisation des cérémonies, ainsi qu'avec les acteurs régionaux et tous les partenaires nationaux et internationaux pour promouvoir les cérémonies et valoriser les actions locales et les thématiques mises en avant pour ce 80^e anniversaire. Elle a été approuvée par l'arrêté du 8 septembre 2023.

Le programme de la Mission Libération vise à

honorer « *ceux qui se sont levés, ceux qui ont souffert, et ceux qui ont combattu et libéré.* »

La Mission Libération invite les collectivités territoriales, les associations, les acteurs professionnels ainsi que les particuliers, à présenter leur projet à la préfecture dont ils dépendent, afin d'étudier la possibilité d'obtenir le Label Mission Libération si ce dernier s'inscrit dans les objectifs de la Mission.

LE SOUTIEN
DE LA GARDE NATIONALE

La Garde Nationale a officiellement apporté son soutien à la Mission Libération. Une charte d'engagement a été signée en mai dernier, « *réaffirmant ainsi l'importance de l'engagement civique de la Garde nationale dans la préservation de la mémoire nationale et la promotion de la résilience* », indique la Garde nationale.

Elle souligne aussi que « *70% des partenaires officiels de la Mission Libération collaborent également avec la Garde nationale, preuve d'une réelle synergie et convergence d'actions entre les deux entités.* » ■



© Mission Libération



PRIX LITTÉRAIRE DE L'UNOR DÉCERNÉ À ARMISTICE

Le général Nicolas Le Nen a remporté en avril dernier le prix littéraire de l'UNOR pour son ouvrage *Armistice* publié aux Éditions du Rocher (19,90 €).

Son livre retrace le parcours original de trois soldats se retrouvant dans une colonne de prisonniers peu après la chute de Dien-Bien-Phu. L'auteur sonde l'âme de ses personnages qui ont rejoint l'Indochine pour des motivations différentes. Il invite aussi à une belle et grande réflexion sur la guerre et ses finalités.

LA 5^e ÉDITION du concours d'éloquence a été remporté fin mai par l'aspirant-médecin Étienne Leterme du Service de santé des armées (SSA), sur une citation d'André Malraux : « *Si l'homme résiste à la tyrannie, il devient plus qu'un homme.* »

LA GRANDE COLLECTE des archives relatives à la Libération, organisée par le ministère des Armées à l'occasion des commémorations du 80^e anniversaire de la Libération, a été lancée le 17 avril. « *L'objectif est de faire de ces traces, parfois familiales et souvent intimes, des instruments pour nos historiens.* »

LE CENTRE de transmissions Marine France Sud a célébré le 30 mai un double anniversaire : les 50 ans de la mise en service du CTM de France Sud, et ses 30 ans au service des transmissions stratégiques vers les porteurs d'armes nucléaires.

L'ANGE DE DIÊN
BIÊN PHU

Infirmière militaire et convoyeuse de l'air dans l'armée française, Geneviève de Galard s'est éteinte le 30 mai à l'âge de 99 ans. Affectée en Indochine à 29 ans, elle est durant deux mois la seule infirmière (et la seule femme) au cœur des terribles combats de Diên Biên Phu (1954) prenant soin des centaines de blessés. Cela lui vaudra le surnom de « l'ange de Diên Biên Phu ». Elle comptait 1 500 heures de vol, dont 433 en missions de guerre.

LE SOUS-MARIN nucléaire d'attaque *Duguay-Trouin* a officiellement été admis au service actif le 4 avril.

Il est le deuxième de la nouvelle génération de SNA de type *Barracuda* qui remplacera l'intégralité de la classe *Rubis* à l'horizon 2030.

LES OFFICIERS-ÉLÈVES

sur titre de l'EMIA et les élèves-officiers étrangers du 3^e bataillon de l'ESM ont pris part en début d'année à une étude historique sur le terrain (EHT), sur les opérations de la Libération de Paris en août 1944 par les unités de la 2^e Division blindée. Cette préparation opérationnelle immersive favorise la compréhension générale du rôle du chef de guerre en s'intéressant à des exemples historiques concrets.

LE PANG, porte-avions de nouvelle génération à propulsion nucléaire qui devrait succéder au *Charles-de-Gaulle* à l'horizon 2038 pourrait s'appeler *Simone Veil* ou *François Mitterrand* selon une information diffusée dans le quotidien *Le Monde*.

L'EMFIA, l'état-major de forces interarmées, a été créé par l'Arrêté du 5 février 2024. Cet organisme interarmées relève du CEMA, référent du niveau opératif pour la planification, l'emploi et la conduite de forces interarmées multinationales ou nationales.

OBÉSITÉ : selon une information diffusée par *L'Essor*, le magazine de la Gendarmerie nationale, 50,1% des gendarmes seraient en surpoids.

ACTUALITÉS

TEXTE : CHEF DE BATAILLON (R) CHRISTOPHE SOULARD

RÉUNION DES ORSEM

UN 125^e ANNIVERSAIRE EN GRANDES POMPES

La cérémonie des 125 ans de la Réunion des officiers de réserve spécialistes État-major (Réunion des Orsem) s'est tenue le 3 mars à l'École militaire de Paris.



© Jonathan Tessier

Plus de 600 officiers de réserve étaient réunis à l'amphithéâtre Foch de l'École militaire de Paris pour célébrer les 125 ans de la Réunion des officiers de réserve spécialistes État-major.

Ouverts par le général de brigade Thierry Chigot, directeur du Centre d'enseignement supérieur de l'armée de terre (CESM-T), les débats ont été conclus par le général d'armée, Pierre Schill, chef d'État-major de l'armée de terre (CEMAT).

Devant plus de 600 officiers de réserve, le GBR Thierry Chigot a rappelé, à travers quatre portraits d'illustres prédécesseurs, la modernité de l'engagement dans la réserve. Que ce soit Maurice Binder (1857-1944), David, un réserviste israélien mobilisé en moins de 48 heures après les attentats du 7 octobre, Vlad un capitaine de réserve ukrainien qui a rejoint le front en février 2022, ou encore Nathalie, petite-fille d'un combattant d'Indochine qui a récemment signé son ESR, tous sont « *motivés par un même moteur : défendre leur pays et les valeurs qu'il porte* », a-t-il indiqué.

Un réserviste, et a fortiori un officier, est un soldat « *sur lequel on peut et on sait compter* » parce qu'il est « *parfaitement inséré dans les deux mondes, civil et militaire* » et, qu'avec « *beaucoup d'humilité* », il sert son pays parfois en échappant aux feux des projecteurs. Et de citer les noms de René Bondoux (1905-2001), avocat et champion olympique d'escrime, Marc Bloch (1886-1944) historien et résistant ou encore Jacques Chirac (1932-2019), tous trois anciens diplômés des Orsem.

AU FORMAT DE L'ARMÉE FUTURE

Si décrocher le diplôme demande un investissement presque quotidien, il suppose également que l'intendance suive comme l'a rappelé le colonel Georges-André Maron, directeur de l'École supérieure des Orsem (ESORSEM). Les étudiants, environ 80 par promotion sont entourés, pendant leur scolarité, par une structure à la fois dévouée et adaptée « *puisque 90% du personnel est réserviste* » à l'ESORSEM. En tout, ce sont 500 personnels de réserve qui passent chaque année au sein d'une école qui devra adapter son format à celui de l'armée future. En effet, il est prévu de créer, à plus ou moins long terme, 28 bataillons de réserve en France sur le modèle du 24^e régiment d'infanterie, le bataillon d'Ile-de-France. Le colonel Maron a insisté sur le fait que la réserve était un des critères du *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD) et s'inscrit complètement dans la démarche Responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises.



© Jonathan Tessier

Le général d'armée, Pierre Schill, chef d'État-major de l'Armée de terre.

L'objectif de l'ESORSEM est de pouvoir, à terme, certifier l'ensemble des formations qu'elle délivre au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

12 BATAILLONS DE RÉSERVE

Le général de division Louis-Mathieu Gaspari, secrétaire général de la Garde nationale, a pour sa part, insisté sur la montée en puissance de la réserve opérationnelle que le ministère des Armées espère toujours doubler dans un avenir proche. « *D'autant que les crises ne s'enchaînent pas mais qu'elles se superposent et que l'on constate le retour de la violence dans de nombreuses régions du globe* », a souligné le SGGN.

« *L'objectif est d'avoir un réserviste pour deux militaires d'active à l'horizon 2035* », a enchaîné le général de corps d'armée, Marc Conruyt, directeur des ressources humaines de l'armée de terre. Six bataillons de réserve devraient voir le jour en 2024 et autant en 2025. Il a confirmé la création d'un bataillon de renseignement de réserve tout en reconnaissant qu'il devait « *aller à la conquête de budget* ».

Le général Conruyt entend toutefois « *renforcer les cellules d'appui au recrutement (...) et refondre le parcours des réservistes* », sans donner plus de détail, car ces projets sont actuellement en cours. Il s'est cependant déclaré attentif à la « *souplesse dans la gestion des carrières* », un peu à l'image de ce que font, par exemple, nos homologues états-unis.

SE PRÉPARER À L'AFFRONTEMENT

En fin de journée, le général de division Pierre-Joseph Givre, directeur du service na-

tional et de la jeunesse, a exhorté les participants à s'acculturer aux formes de guerres nouvelles, insistant sur la clef du succès que constitue la porosité entre civils et militaires. « *Il faut que les Orsem soient à l'avant-garde de l'innovation* » en cultivant « *un esprit disruptif et influenceur* » a-t-il harangué, en appuyant sur le fait que « *s'il existe toujours des menaces aux frontières, il n'y a plus de frontières aux menaces* ». Il s'ensuit que l'investissement capacitaire promet d'être colossal et qu'il « *faut se poser la question de la réserve humaine de guerre, en dépassant même la question de la réserve* ».

En conclusion de cette journée dense, le général d'armée, Pierre Schill, CEMAT, a pris la parole pour dire ces mots forts à l'adresse des réservistes : « *Le moment est grave. Je compte sur vous* ». Sans verser dans le défaitisme, mais avec réalisme, il a pointé l'actuel « *bascullement de l'ère stratégique* », sans en définir la réelle portée.

À s'y méprendre, ce renversement s'apparente à celui de la chute du Mur de Berlin et la fin de la Guerre froide. Certes, l'état de guerre n'est pas enclenché, mais « *l'état de paix n'est plus* » et il nous faut « *nous préparer à l'état d'affrontement* », a-t-il concédé, en précisant que l'hybridation de la conflictualité se placerait au centre du dispositif.

Aux réservistes, à côté de leurs camarades d'actives d'être « *acteurs où ils sont attendus* », notamment sur le théâtre national.

Il restera au politique de concrétiser dans les faits le projet de doublement des réserves, « *en réalité physique* », a conclu le chef d'État-major de l'armée de terre. ■

NOUVELLE AGRAFE pour la médaille de la protection militaire du territoire : "Sentinelle-JOP 2024". Elle sera décernée au personnel militaire qui, « *dans le cadre de la mission Sentinelle, ont effectivement participé à la sécurisation militaire des épreuves olympiques et paralympiques, à compter du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024, pendant une durée minimale de quinze jours, continus ou discontinus.* »

SOPHIE ADENOT, colonel de l'AAE, est officiellement astronaute. Elle a reçu le 22 avril son brevet d'astronaute de l'ESA (European space agency) après sa formation dite « *basic training* » au sein du Centre des astronautes européens de l'ESA (EAC) à Cologne (Allemagne).

LE PRIX DE LA CRÉATION MUSICALE

Arrêté du 25 novembre 2023 : un prix de la création musicale des armées récompensera l'écriture d'une partition de musique originale destinée à être interprétée en accompagnement d'un évènement militaire.

Ce prix se décline en trois mentions : le musicien ou la formation musicale interprète d'une œuvre primée percevra 4 000 euros pour le Grand prix et le prix du Jury, et de 2 000 euros pour la mention spéciale du jury. Les prix sont décernés par le ministre des Armées ou son représentant, sur proposition d'un jury composé de 15 à 20 membres.

L'ARMÉE SUISSE devrait effectuer un exercice en Autriche au printemps 2025, faute de place sur son propre territoire.

Les soldats suisses ne pouvant pas être astreints au service à l'étranger, l'exercice sera donc armé par des volontaires uniquement.

EUROCORPS : le commandant polonais de l'Eurocorps a été démis de ses fonctions en mars dernier après une enquête du contre-espionnage. Celle-ci portait sur l'accès du lieutenant général Jaroslaw Gromadzinski à des informations couvertes par le secret.

LA POLOGNE va déboursier 2,34 Mds € pour renforcer la sécurisation et édifier des fortifications le long des 400 km de sa frontière orientale.

LE MANDAT de la mission de formation de l'Union européenne au Mozambique (EUTM Mozambique), débutée en 2021, est prolongé jusqu'au 30 juin 2026.

COMMANDEMENT POUR L'AFRIQUE

Le CDT Afrique, Commandement pour l'Afrique, a été créé par Arrêté du 10 avril 2024. Cet état-major opérationnel du niveau opératif, organisme interarmées, relève du CEMA. Dédié aux opérations en Afrique, il est chargé sur sa zone de responsabilité, de la préparation et de la conduite des opérations ou engagements opérationnels interarmées dans l'ensemble des milieux et des champs matériels ou immatériels.

ACTUALITÉS INTERNATIONALES

MONDE

LES BUDGETS MILITAIRES

Les États-Unis, la Chine, la Russie, l'Inde et l'Arabie saoudite représentent à eux seuls 61% des dépenses militaires mondiales en 2023.

Un rapport publié au mois d'avril 2024 par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI)^[1], nous apprend que « *les dépenses militaires mondiales ont augmenté pour la neuvième année consécutive en 2023, atteignant un total de 2 443 Mds \$.* » Avec une augmentation de 6,8% en 2023, il s'agirait même de la hausse annuelle la plus forte enregistrée depuis 2009 par l'Institut suédois.

EN CAUSE, LES CONFLITS EN COURS

Selon Nan Tian, chercheur au SIPRI, « *l'augmentation sans précédent des dépenses militaires est une réponse directe à la détérioration mondiale de la paix et de la sécurité.* » En effet, pour l'Institut, cette augmentation « *peut être attribuée principalement à la guerre en cours en Ukraine et à l'escalade des tensions géopolitiques en Asie, en Océanie et au Moyen-Orient.* »

L'Afrique n'est pour autant pas absente de ce constat puisque la plus forte augmentation en pourcentage des dépenses militaires de tous les pays « *a été observée en République démocratique du Congo (+ 105%), où il y a un conflit prolongé entre le gouvernement et des groupes armés non étatiques.* »

LES PLUS GROS DÉPENSIEURS

Le SIPRI indique que « *les dix plus gros dépensiers en 2023 – en tête les États-Unis, la Chine et la Russie – ont tous augmenté leurs dépenses militaires.* »

Les dépenses militaires en Europe s'élevaient en 2023 à 588 Mds \$, soit + 16% du PIB par rapport à 2022 (+ 62% par rapport à 2014).

1. États-Unis : les dépenses militaires ont augmenté de 2,3% en 2023 pour atteindre 916 Mds \$ (+ 9,9% par rapport à 2014).

Ce budget fait des États-Unis le plus gros « *dépensier au monde, allouant 3,1 fois plus à l'armée* » que la Chine. La plus forte augmentation concerne les dépenses consacrées à la recherche, le développement, les tests et l'évaluation (RDT&E) avec + 9,4% par rapport à 2022.

2. Russie : avec une augmentation de 24% « *pour atteindre un montant estimé à 109 Mds \$ en 2023* », les dépenses militaires russes « *représentaient 16% des dépenses totales du gouvernement* » et 5,9% du PIB selon le SIPRI. Ces dépenses auraient aussi augmenté de 57% depuis 2014, année de l'annexion de la Crimée par la Russie.

3. Chine : avec 296 Mds \$ (+ 6% par rapport à 2022), la Chine enregistre en 2023 « *la 29^e augmentation consécutive des dépenses militaires* » et représente à elle seule « *la moitié des dépenses militaires totales dans la région Asie et Océanie* », selon le SIPRI.

4. Inde : en augmentation de 4,2% avec 83,6 Mds \$ en 2023 (+ 44% depuis 2014), les dépenses militaires indiennes ont été dédiées à 80% au renforcement des capacités humaines et à leur préparation opérationnelle dans un contexte de « *tensions persistantes avec la Chine et le Pakistan* », indique le SIPRI.

L'achat de matériel ne représente que 22%, dont les trois quarts ont été investies « *vers les équipements produits localement.* »

5. Arabie Saoudite : le montant estimé à 75,8 Mds \$ en 2023 traduit une augmentation de 4,3% des dépenses militaires (7,1% du PIB). Selon le SIPRI, « *les dépenses en 2023 ont été*

^[1] « *Trends in World Military Expenditure, 2022* », rapport publié en avril 2023 par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI).

en partie financées grâce à l'augmentation des demandes de pétrole non russe et à la hausse des prix du baril. »

6. Royaume Uni : les dépenses (74,9 Mds \$) ont augmenté de 7,9% par rapport à 2022 et représentaient 2,3% du PIB en 2023.

7. Allemagne : pour la deuxième année consécutive, les dépenses militaires allemandes ont augmenté pour atteindre 66,8 Mds \$ (+ 9% par rapport à 2022, et + 48% entre 2014 et 2023).

Le gouvernement allemand a indiqué vouloir atteindre l'objectif 2% du PIB.

8. Ukraine : 11^e au classement en 2022, l'Ukraine a intégré en 2023 le classement des dix pays ayant le plus dépensé en matière de défense après « une hausse de 51% pour atteindre 64,8 Mds \$ », soit 58% des dépenses totales du gouvernement.

Le SIPRI souligne que « l'Ukraine a également reçu au moins 35 Mds \$ d'aide militaire au cours de l'année, dont 25,4 Mds \$ des États-Unis. »



Les nouveaux véhicules du programme Scorpion présentés lors du salon Eurosatory en 2022.

9. France : bien que perdant une place dans ce classement, la France compte au nombre des dix pays les plus dépensiers (2,1% du PIB)

en matière de défense avec 61,3 Mds \$ déboursés en 2023 (+ 6,5 par rapport à 2022, et + 21% depuis 2014).

10. Japon : 50,2 Mds \$ ont été alloués à son armée en 2023 (+ 11% par rapport à 2022).

UN TOP 10 QUASI INCHANGÉ

Si le rang des sept premiers pays de ce classement n'a pas évolué entre 2022 et 2023, on constate quelques changements à partir de la huitième position avec l'arrivée de l'Ukraine (11^e en 2022), prenant le rang de la France désormais neuvième. Le Japon qui était à ce rang en 2022 est passé dixième en 2023 reléguant ainsi la Corée du Sud à la onzième place.

Les évolutions les plus importantes dans le classement sont à mettre au crédit d'autres pays, à savoir la Finlande (46^e en 2022 vs 35^e en 2023), l'Algérie (28^e vs 19^e), le Danemark (38^e vs 31^e), l'Iran (33^e vs 26^e), la Pologne (19^e vs 14^e) ou bien encore la Suède (32^e vs 28^e).

À noter que les dépenses militaires de la Pologne s'élevaient à 31,6 Mds \$ (+ 75% par rapport à 2022). Il s'agit de la plus forte augmentation annuelle de tous les pays européens.

Les dépenses militaires de l'Algérie ont quant à elle augmenté de 76% pour atteindre 18,3 Mds \$ en 2023. « Il s'agit du niveau de dépenses le plus élevé jamais enregistré par l'Algérie, indique le SIPRI, et cela s'explique en grande partie par une forte augmentation des recettes provenant des exportations de gaz vers les pays d'Europe à mesure que ceux-ci s'éloignent des approvisionnements russes. » ■



ISRAËL : l'exemption des juifs ultra-orthodoxes du service militaire a pris fin en mars dernier. Depuis 1948, ceux-ci pouvaient être dispensés de la conscription s'ils se consacraient à l'étude des textes sacrés. Cette décision concernerait 66 000 hommes âgés de 18 à 26 ans.

RUSSIE : le ministre de la Défense Sergueï Choïgou, en poste depuis 2012, a été remplacé au sein du nouveau gouvernement par l'ancien premier vice-Premier ministre Andreï Belouossov. Sergueï Choïgou est désormais le secrétaire du Conseil de sécurité de Russie.

LA GRANDE-BRETAGNE a actuellement 28 navires de guerre en chantier : six navires d'assaut amphibie, huit frégates de Type 26 (classe *City*), cinq frégates de Type 31 (classe *Inspiration*), quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), trois bâtiments ravitailleurs de type *Solid* et deux sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) de type *Astute*.

L'ALLEMAGNE et la Norvège se sont associées pour proposer au Canada un « partenariat stratégique » afin de protéger les voies maritimes de l'Arctique et de l'Atlantique-Nord.

Ce partenariat pourrait notamment se concrétiser par une coopération en matière de sous-marins.

LE LUXEMBOURG va commander 38 EBRC Jaguar, 16 VBMR Griffon et de 5 VBMR Légers Serval.

Ces engins participeront à la création du bataillon binationnel voulu par le Luxembourg et la Belgique.

LES DÉPENSES DE L'OTAN EN HAUSSE

Le rapport du SIPRI précise qu'en 2023 les États-Unis restent le principal dépensier de l'OTAN avec 916 Mds \$ (+ 2,3%), soit 68% des dépenses militaires totales de l'OTAN. Pour autant, les États membres européens de l'OTAN ne sont pas en reste.

Ainsi, les dépenses militaires des 31 États membres de l'OTAN se sont élevées en 2023 à « 1 341 Mds \$, soit 55% des dépenses militaires mondiales » et la plupart des États européens membres ont augmenté leurs dépenses militaires. « Leur part combinée dans le total de l'OTAN était de 28%, la plus élevée depuis une décennie. Les 4% restants provenaient du Canada et de Turquie. »

Onze des 31 membres de l'OTAN ont atteint ou dépassé l'objectif de 2% du PIB consacrés aux dépenses militaires en 2023.

UKRAINE

PLUS DE 9 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES

Quel est le bilan logistique, militaire et financier de l'engagement de la France au profit de l'Ukraine depuis février 2022 ?

Le 24 février 2022, l'armée russe franchissait la frontière ukrainienne. Depuis plus de deux ans, le pays est en proie à d'âpres combats. Son armée et les habitants des régions sous les bombes bénéficient du soutien de la communauté internationale et notamment de la France.

Deux ans après le début du conflit, le sénateur Henri Leroy a interrogé le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) concernant le bilan logistique, militaire et financier de l'engagement de la France depuis le début du conflit en Ukraine^[1].

« Depuis l'éclatement du conflit en Ukraine en février 2022, rappelait le sénateur des Alpes-Maritimes, la France a joué un rôle actif en soutenant l'Ukraine sur plusieurs fronts, notamment par des livraisons d'aide humanitaire, de matériel militaire, et par une participation aux sanctions économiques contre la Russie. » Henri Leroy souhaitait connaître « les détails précis de cet engagement » qui selon lui « restent peu connus du grand public et des élus. » Comme le rappelait le sénateur, « il est pourtant essentiel de comprendre

l'ampleur de l'investissement de la France dans ce conflit, non seulement en termes de soutien à l'Ukraine mais aussi en ce qui concerne l'impact sur les ressources nationales françaises. »

Henri Leroy souhaitait donc obtenir de la part du ministre Stéphane Séjourné « des informations détaillées concernant l'effort logistique de la France en termes de transport et de livraison de matériel et de ressources humanitaires en Ukraine, les matériels militaires qui ont été fournis, en quelles quantités et à quel coût, et enfin le coût total de l'engagement français dans ce conflit, incluant l'aide humanitaire, le soutien militaire et les coûts indirects liés aux sanctions économiques et à l'accueil des réfugiés ukrainiens. »

Dans sa réponse publiée le 30 mai 2024, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères rappelle que « la France apporte un soutien résolu à l'Ukraine depuis le début de la guerre d'agression menée depuis deux ans par la Russie. »

Ce soutien consiste à la fois en une importante aide militaire ainsi qu'une aide civile non négligeable.

6,8 MDS € D'AIDE MILITAIRE

« Une aide militaire d'une valeur totale de 1,7 Mds € en 2022, et de 2,1 Mds € en 2023 » a été fournie à l'Ukraine indique le MEAE. « L'accord de coopération en matière de sécurité, signé le 16 février dernier par le président de la République et le Président Zelensky, prévoit jusqu'à 3 Mds € de soutien supplémentaire pour 2024 »^[2], une somme consacrée à l'aide militaire uniquement.

■ La France fournit des capacités complètes et adaptées aux demandes et aux besoins de son partenaire ukrainien, détaillées dans une liste publiée par le ministère des Armées le 4 mars dernier^[3].

Ainsi, dès la fin du mois de février 2022, des missiles antichars, des missiles antiaériens, ainsi que des équipements de protection individuelle et de l'armement individuel, ont été fournis à l'Ukraine afin de permettre aux forces ukrainiennes de contrer l'offensive massive russe.

■ Dans un second temps, la France a pris l'initiative de fournir des systèmes plus lourds et plus complexes : des véhicules légers, des blindés avec leurs munitions.

[1] Sénat, question écrite (n° 09974) du 8 février 2024.

[2] Rencontre-président de l'Ukraine, Volodymyr Zelensky au Palais de l'Élysée, le vendredi 16 février 2024.

[3] « Ces livraisons respectent trois critères : livrer des capacités complètes (matériels avec munitions, formations et maintenance des équipements), sans fragiliser nos armées et en maîtrisant l'escalade », indique le MINARM dans son communiqué du 4 mars 2024.



Arrivée à l'aéroport d'Orly le 6 mars 2024 de quatre soldats blessés ukrainiens dans le cadre d'une prise en charge médicalisée.

La France a notamment livré 30 canons automoteurs Caesar et continue d'assurer la formation à l'utilisation des pièces et à leur maintenance.

■ Dans un troisième temps et en réponse à la demande ukrainienne de renforcement capacitaire dans le domaine de la défense aérienne, la France a fourni, entre autres, deux systèmes anti-aériens Crotale NG. Dans le domaine de l'artillerie, elle a aussi livré des lance-roquettes multiples (LRU) ainsi que leurs munitions. Plusieurs autres annonces ont été faites au cours de l'année 2023, notamment la fourniture d'engins blindés AMX-10 RC, tout en continuant en parallèle la livraison de munitions et de missiles sol-air, d'un radar de veille air longue distance GM200 ainsi que d'un système de défense anti-aérienne SAMP/T avec l'Italie. »

DES COMMANDES ET LIVRAISONS EN 2024

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères rappelle aussi que lors du sommet de l'OTAN à Vilnius, en juillet 2023, le président de la République française a annoncé la livraison de missiles Scalp « qui sont venus étendre les capacités de frappes dans la profondeur déjà livrées avec les LRU. »

Le MEAE souligne aussi qu'en janvier dernier, « la France a annoncé la livraison prochaine de six nouveaux Caesar, dans

le cadre de l'engagement de la France dans l'Ukraine Defence Contact Group (UDCG), ainsi que l'achat de douze nouveaux Caesar et la capacité d'en produire 60 supplémentaires. Cet engagement s'accompagne d'une livraison de 3 000 obus de 155 mm par mois en 2024. »

Par ailleurs, indique encore le MEAE, « la France livrera plusieurs centaines de bombes A2SM, équipement puissant, précis et apprécié des partenaires ukrainiens, ainsi qu'une quarantaine de missiles Scalp supplémentaires. »

Enfin, c'est aussi « un fonds spécial doté de 200 millions d'euros pour l'année 2023 » ajoute le MEAE, qui « a par ailleurs été créé afin de permettre à l'Ukraine de contractualiser avec la base industrielle et technologique de défense (BITD) française et de disposer, dans les meilleurs délais et au meilleur prix, des armements dont elle a besoin. »

2,2 MDS € D'AIDE CIVILE

La France a également fourni à l'Ukraine « une aide dans les domaines civils, sur le plan économique et humanitaire, visant à renforcer ses capacités de résilience et celles de sa population » mentionne le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Cette aide civile représente près de 2,2 Mds € selon le MEAE, depuis le début de la guerre.

■ « L'aide humanitaire octroyée par la

LA FORMATION DES SOLDATS

Avec la cession d'équipements et le soutien financier, la formation est l'un des volets du soutien français à l'Ukraine. Les modules de formation des soldats ukrainien s'effectuent « sur le territoire national et en Pologne, indique le ministère des Armées, principalement dans le cadre de la mission d'assistance militaire de l'Union européenne en soutien à l'Ukraine (EUMAM). »

Selon le MINARM, la France a ainsi formé près de 10 000 soldats ukrainiens depuis le début du conflit, dont 8 800 sur l'année 2023, afin de les « faire monter en compétences en fonction de leurs besoins pour qu'ils soient en capacité de continuer à défendre leur territoire. »

DES FORMATIONS EN TROIS PILIERS

- Les formations liées à la tactique, à la mise en œuvre et à la maintenance des nombreux matériels livrés, dont les canons Caesar, les missiles Crotale NG, les chars de combat légers AMX 10-RC, les lance-roquettes unitaires (LRU), les systèmes sol-air moyenne portée (Sampt).
- Les formations spécialisées qui ciblent des savoir-faire critiques ou à haute valeur ajoutée et recouvrent différents domaines comme la santé, la logistique, le déminage ou la reconnaissance blindée.
- Les formations tactiques d'unités axées sur le combat en zone urbaine et de tranchées. Leur but est de renforcer les capacités des officiers ukrainiens à commander une compagnie ou un bataillon.

Pour 2024, l'objectif est d'étendre ces formations aux domaines aérien et naval.

Source : [defense.gouv.fr](https://www.defense.gouv.fr)

France atteint près de 300 M € en 2023, répartie entre les canaux bilatéral, via le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, et multilatéral.

■ Au total, depuis 2022, 34 projets ont été portés par 27 organisations et un opérateur de l'État dans cinq domaines prioritaires : santé, énergie, eau, éducation et déminage humanitaire.

■ Par ailleurs, plus de 50 opérations de solidarité ont été mises en œuvre depuis le 24 février, permettant l'acheminement de plusieurs milliers de tonnes d'aide humanitaire.

■ 25 évacuations sanitaires depuis l'Ukraine vers la France ont également été organisées, pour 84 militaires blessés et 40 enfants atteints de cancer. »

47 M € DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Enfin, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères précise que « le soutien humanitaire français, via les agences des Nations unies et le Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, a permis le financement des principales agences pour répondre à l'ensemble des besoins » et aux « Ukrainiens à passer l'hiver ».

Selon le MEAE, ces financements consistent en « 5 M € versés à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et une partie des 7 M € au Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et des 6 M € au Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies (BCHA) fléchés sur l'énergie. »

Le MEAE rappelle aussi que « ces financements ont également répondu aux besoins alimentaires (7 M € pour l'assistance alimentaire mondiale (PAM) et le projet commun de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et du PAM en matière d'intelligence artificielle et d'imagerie satellite pour le déminage et la reprise d'activités agricoles), incluant le soutien aux initiatives ukrainiennes dans le domaine de la sécurité alimentaire mondiale, notamment via Grain from Ukraine.

Six millions d'euros ont été dédiés à des programmes d'aide d'urgence à l'Ukraine dans divers secteurs techniques (Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Conseil de l'Europe, OSCE, etc.).

Enfin, 16 M € ont été alloués au dispositif d'aide alimentaire programmée ayant pour vocation de répondre aux situations



© Armée de terre/MINARM

Lance-roquettes unitaire (LRU) : la roquette M31 de 227 mm à charge explosive, guidée GPS, est capable de concentrer son efficacité sur une zone réduite. Elle affiche une distance franchissable de 500 km à la vitesse de 70 km/h.

d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sévère et de renforcer la résilience des populations vulnérables. »

DES POINTS SANS RÉPONSE

On notera que si le MEAE répond avec détail concernant l'aide civile et l'aide militaire – grâce au communiqué du MINARM de mars dernier –, aucune réponse n'a été apportée concernant « l'impact sur les ressources nationales françaises » ni « les coûts indirects liés aux sanctions économiques ».

Sur ce dernier point, le MEAE aurait pu s'appuyer sur les données dont dispose sans doute le ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique à la suite de la mise en place du « Plan de résilience économique et sociale » en 2022.

Concernant « le coût total de l'engagement français dans ce conflit », on se bornera donc, en l'état, à une simple addition des aides militaires, civiles et humanitaires qui s'élève à un peu plus de 9 Mds € entre 2022 et 2024. Il conviendrait d'y ajouter la contribution de la France à la sécurité du flanc Est de l'Europe par des déploiements terrestres en Roumanie comme nation-cadre et en Estonie, des déploiements aériens temporaires en Lituanie et à partir de la métropole ainsi qu'une présence maritime permanente en Baltique et en Méditerranée. ■



LA CESSION DES MIRAGE 2000-5F

La France a annoncé début juin la cession d'avions de chasse Mirage 2000-5F à l'Ukraine (le nombre de chasseurs n'a pas été précisé), ainsi que la formation de quelque 4 500 soldats ukrainiens et la mise en œuvre d'un fonds de 200 M € afin de « mettre en place de nouveaux outils permettant la transformation de l'économie ukrainienne » dont 60 M consacrés à « la priorité énergétique », a indiqué le président de la République.

Les chasseurs Mirage 2000-5F seront prélevés sur la flotte de l'armée de l'air française, une mesure qui « n'abîmera » pas le « standard de Défense » dans la mesure où les forces armées passeront au « tout Rafale » à l'horizon 2030, selon le ministre des Armées.

À ce jour, l'armée de l'air française compte 26 Mirage 2000-5F encore en service. « L'urgence (...) c'est de pouvoir très vite lancer la formation de pilotes et de mécaniciens » a déclaré le MINARM. Celle-ci devrait débuter cet été afin qu'ils soient opérationnels d'ici à six mois.

Selon le site Internet *defense-zone.com*, le prix unitaire d'un Mirage 2000-5F d'occasion est d'environ 26,6 M € et son coût par heure de vol d'environ 9 000 €.

HONNEUR ET MÉRITE

LES ORDRES NATIONAUX

Il y a 220 exactement, l'Empereur Napoléon I^{er} procédait à la première remise de la Légion d'honneur. Malgré les vicissitudes des époques, le premier ordre français jouit toujours du même éclat. Il a été rejoint en 1963 par l'ordre national du Mérite qui a rapidement pris toute sa place au cœur de la nation.

Le 15 juillet 1804, ou plus exactement le 26 messidor de l'an XII selon le calendrier républicain alors en vigueur, l'Empereur Napoléon I^{er} procédait à la toute première remise des croix de la Légion d'honneur en l'église des Invalides^[1], à Paris. Le premier ordre national avait été créé deux ans plus tôt, en 1802.

Quelque 161 ans plus tard, Charles De Gaulle, président de la République, fondait le second ordre français^[2], l'ordre national du Mérite.

S'ils partagent des points communs, les deux ordres nationaux français sont avant tout complémentaires, à commencer par les mérites récompensés. La croix de la Légion d'honneur suspendue à son ruban rouge couronne les « *mérites éminents* » ; la croix de l'ordre national du Mérite fixée à son ruban bleu, récompense quant à elle les « *mérites distingués* ».

Par le choix des récipiendaires et la mise en lumière de leurs actions méritoires, les nominations, les promotions et les élévations – à titre civil et militaire – dans ces deux ordres nationaux, sont un ferment de citoyenneté et contribuent à la cohésion nationale. ■



^[1] L'église Saint Louis des Invalides ne devient officiellement la cathédrale du diocèse aux armées françaises qu'en 1986.

^[2] Le général De Gaulle a également fondé en 1940 l'ordre de la Libération destiné « à récompenser les personnes ou les collectivités militaires et civiles qui se seront signalées dans l'œuvre de libération de la France et de son Empire ». Attribué à seulement 1 061 reprises, l'ordre est forclo en 1946.

HONNEUR ET MÉRITE

MÉRITES ÉMINENTS, ET MÉRITES DISTINGUÉS

L'histoire et le parcours des deux ordres nationaux français sont étroitement liés. Si la Légion d'honneur est fondée au lendemain des années mouvementées de la Révolution, l'ordre national du Mérite est quant à lui créé après la Seconde Guerre, dans une V^e République naissante.

Voulue par le Premier consul Napoléon Bonaparte, la Légion d'honneur est créée par une loi du Corps législatif^[1] adoptée le 29 floréal an X^[2] (19 mai 1802).

« C'est une récompense universelle distinguant sans condition le mérite individuel », précise la grande chancellerie de la Légion d'honneur.

La fondation de cet ordre s'inscrit au nombre des mesures prises par Bonaparte pour « réorganiser la nation épuisée par dix ans d'instabilité politique » au lendemain de l'épisode révolutionnaire, au même titre « que la rédaction du Code civil, la réforme de l'administration et de l'enseignement, ou la fondation de la Cour des comptes. »

Comme le précise l'Article R2 du Code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire de l'ordre national du Mérite, « La Légion d'honneur constitue un ordre national. » Elle est aussi « la plus élevée des distinctions nationales » et elle est « la récompense de mérites éminents acquis au service de la nation soit à titre civil, soit sous les armes. » (Art. R1).

Car la Légion d'honneur distingue en effet aussi bien les mérites éminents d'un civil que d'un militaire. Cette particularité provoque d'ailleurs régulièrement des mécontentes au sein de la société à l'annonce de la nomination ou de la promotion de tel artiste, animateur télé, sportif ou chef d'entreprise, en regard des actions d'éclat – et de leurs sacrifices – des militaires, des



Cravate de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur.

© Mouret/medailles-officielles.com

« En exécution de l'article 87 de la Constitution concernant les récompenses militaires, et pour récompenser aussi les services et les vertus civils, il sera formé une Légion d'honneur. »

[Arti. 1 de la Loi du 29 floréal an X portant création d'une Légion d'honneur]

^[1] Adoptée par 56 voix contre 38 au Tribunal et 166 voix contre 110 au Corps législatif.

^[2] Date figurant en exergue au revers de la croix depuis la réforme de 1962.

forces de l'ordre et des professionnels du secours !

« Dans un vaste brassage républicain, la Légion d'honneur traduit le kaléidoscope des mérites de la société française sous toutes ses formes » rappelle à ce sujet la grande chancellerie. La volonté de Bonaparte était bien d'« unir le courage des militaires aux talents des civils, comme le symbole fort d'un État puissant et unifié », souligne encore l'Institution.

1870-1873 : RÉSERVÉE AUX MILITAIRES

Il y eut bien sous la III^e République une tentative de réserver la Légion d'honneur aux seuls militaires avec le décret du 28 octobre 1870 « portant abolition, pour l'avenir, de la Légion d'honneur en tant qu'ordre civil ». Le Gouvernement de la défense nationale décréta ainsi qu'« à l'avenir, la décoration de la Légion d'honneur sera exclusivement réservée à la récompense des ser-



Huile de Jean-Baptiste Debret réalisée en 1812 : « Première distribution des croix de la Légion d'honneur dans l'église des Invalides par l'empereur, 14 juillet 1804 ».

© commons.wikimedia.org/commons.wikimedia.org

« Les insignes sont fournis gratuitement aux militaires nommés chevaliers de la Légion d'honneur au titre des tableaux spéciaux. »

[Art. R72 du Code de la Légion d'honneur]

vices militaires et des actes de bravoure et de dévouement accomplis en présence de l'ennemi. » En contradiction avec l'esprit de la création de l'Ordre, le décret est abrogé par la Loi du 25 juillet 1873.^[3]

En 1878, les membres de la Légion d'honneur étaient 60 000. Les textes alors en vigueur (Loi du 25 juillet 1873 sur les récompenses nationales) n'autorisaient qu'une nomination pour deux extinctions. On dénombrait ainsi seulement 48 000 légionnaires en 1914 dont 10 000 à titre civil.

INFLATION DES EFFECTIFS DANS LES ANNÉES 1930

Au lendemain de la Grande Guerre, les chiffres sont bien entendus tout autres. En 1923, environ 100 000 Français sont membres de la Légion d'honneur dont 75 000 à titre militaire (hors nomination à

titre posthume, réglementée à partir de 1918 en considération du nombre de morts héroïques).

Si le nombre important de décorés militaires est logique au regard du conflit qui vient de s'achever, les nominations à titre civil ne sont pas pour autant en retrait.

Là aussi, les effectifs affichent une courbe exponentielle. La création de nouvelles administrations, l'essor de l'industrialisation ou bien encore l'effervescence intellectuelle et culturelle engendrent leurs lots de nominations. Au point que le nombre de légionnaires double carrément en dix ans pour atteindre 200 000 membres en 1938, dont 140 000 à titre militaire.

UNE SURENCHÈRE DANS LES ANNÉES 1950

En réponse à cette inflation, la grande

chancellerie s'emploie à la veille de la Seconde Guerre mondiale à réduire les contingents alloués aux ministères.

Les nominations et promotions effectuées au cours des années 1940-1944 sous le régime de l'État français vont faire l'objet de régularisations « qui amenèrent en 1946, une légère diminution des effectifs redescendus à 180 000. »^[4]

Mais cette baisse est de courte durée : la Seconde Guerre mondiale puis les conflits en Indochine et en Algérie provoquent une inévitable hausse des nominations à titre militaire.

On compte ainsi 210 000 légionnaires en 1952, 250 000 en 1956 et même 320 000 en 1960 au nombre desquels une forte proportions de nouveaux légionnaires à titre civil également.

^[3] Source : site Internet france-phaleristique.com

^[4] *La Légion d'honneur*, par Claude Ducourtial, éd. Charles Lavauzelle, 1992.

« *On devient chevalier de la Légion d'honneur à 58 ans en moyenne et de l'ordre national du Mérite à 54 ans en moyenne.* »

[Source : grande chancellerie de la Légion d'honneur]



Croix de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur.

VERS UNE RÉFORME OBLIGÉE

La nécessité de réformer et de revaloriser la Légion d'honneur s'imposait donc au début des années 1960.

La première étape « pour défendre la valeur de la plus haute distinction française », explique la grande chancellerie, est imposée par Charles De Gaulle, président de la République. Il décide de moderniser la réglementation. Cela donne lieu à la publication en 1962 (décret n° 62-1472) du Code de la Légion d'honneur, et de la fixation d'un seuil maximum de 125 000 légionnaires vivants. Comme le précise le rapport fait au président de la République (1963), « le nouveau statut de la Légion d'honneur, en date du 28 novembre 1962,

restitue à notre premier Ordre national le prestige qui doit être le sien, et arrête à cette fin un certain nombre de mesures dont l'effet est notamment d'en réserver l'attribution à la reconnaissance de mérites éminents. »

La deuxième étape consiste en la création d'un second ordre, l'ordre national du Mérite (décret du 3 décembre 1963). L'ordre national du Mérite (ONM) sera quant à lui destiné à « récompenser les mérites distingués » qu'ils soient « acquis soit dans une fonction publique, civile ou militaire, soit dans l'exercice d'une activité privée. » (Art. R161)^[5]

« L'ordre national du Mérite répond à une double vocation : honorer des personnes œuvrant pour l'intérêt général et favoriser une émulation vertueuse en les désignant ainsi comme exemple pour leurs concitoyens », souligne la grande chancellerie.

10 ANS DE SERVICES

Comme la Légion d'honneur, l'ordre national du Mérite – réglementé par le Code de 1962 auquel il a été ajouté – est « un ordre universel qui distingue des personnes issues de tous les domaines d'activité du pays ». Et comme pour la Légion d'honneur, l'ONM se décline en trois grades (chevalier, officier, commandeur) et deux dignités (grand officier et de grand'croix).

À la différence de la Légion d'honneur, la durée « de services ou d'activités assortis de mérites distingués » exigée est moindre : 10 ans au lieu de 20 ans (Art. R174). Ainsi, l'ONM « permet d'accueillir des générations plus jeunes, et de percevoir ainsi plus rapidement que le premier ordre national les principaux courants d'activité qui animent le pays », précise la grande chancellerie.

LES CONTINGENTS TRIENNAUX

Les contingents triennaux de croix de l'ordre de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite ont été fixés par décrets publiés au Journal officiel en mars 2024.

■ **Légion d'honneur** : « Pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, les contingents annuels de croix de la Légion d'honneur sont fixés comme suit :

- À titre civil : 3 Grand'croix, 7 Grands officiers, 35 commandeurs, 150 officiers, 1 155 chevaliers.

- À titre militaire : 3 Grand'croix, 5 Grands officiers, 36 commandeurs, 196 officiers, 875 chevaliers. Le contingent militaire doit être consacré, au minimum à 75%, au personnel appartenant à l'armée active. »

Soit un total de 2 465 dont 1 350 à titre civil et 1 115 à titre militaire.

■ **Ordre national du Mérite** : « Pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, les contingents annuels de croix de l'ordre national du Mérite sont fixés comme suit :

- À titre civil : 3 Grand'croix, 7 Grands officiers, 95 commandeurs, 485 officiers, 2 290 chevaliers.

- À titre militaire : 2 Grand'croix, 5 Grands officiers, 60 commandeurs, 335 officiers, 1 263 chevaliers. Le contingent militaire doit être consacré, au minimum à 65%, au personnel appartenant à l'armée active. »

Soit une de 4 545 en tout dont 2 880 à titre civil et 1 665 à titre militaire.

^[5] Code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire de l'ordre national du Mérite.

Parallèlement à sa création, l'ONM entraîne la suppression de treize ordres spécialisés – aussi appelés ordres secondaires ou ordres ministériels – et de trois ordres de la France d'outre-mer^[6]. L'ordre national du Mérite est en effet « *l'aboutissement d'un plan d'ensemble de revalorisation des décorations* ».

LA SUPPRESSION DES ORDRES MINISTÉRIELS

Ces ordres secondaires avaient été créés entre 1936 et 1958 conjointement à la multiplication des départements ministériels. Parmi eux, l'ordre du Mérite militaire, initié par l'UNOR dès 1951 et fondé en 1957. Il était destiné à « *sanctionner en temps de paix les activités volontaires des cadres des réserves, dans l'instruction des réserves et la préparation de la défense nationale* ». Il se déclinait en trois grades (chevalier, officier, commandeur) et se portait immédiatement après l'ordre du Mérite maritime.

Si à l'image de l'ordre du Mérite militaire la plupart des ordres ministériels avaient pour objet premier de contribuer à soulager les effectifs de la Légion d'honneur, certains permettait aussi de répondre parfaitement au clientélisme politique ! La multiplication de ces ordres – passé de cinq au XIX^e siècle à vingt dans les années 1930 – auxquels il convient d'ajouter 70 médailles diverses, drainait pléthore de décorés : plus de 32 000 par an.

QUATRE ORDRES ÉPARGNÉS

Seulement quatre ordres ministériels sont épargnés par cette purge. « *En procédant à la suppression de la plupart des Ordres de Mérite secondaires, précise le rapport au président de la République (1963), il est apparu nécessaire cependant de maintenir l'ordre des Palmes académiques, celui du Mérite maritime et celui du Mérite agricole, en raison de leur ancienneté et de leurs caractères propres, ainsi que l'ordre des Arts et Lettres, en raison du*

ONM : LES PROMOTIONS DIRECTES

Article R173 du Code de la Légion d'honneur : « *Les membres de la Légion d'honneur peuvent être nommés, promus ou élevés à la dignité ou au grade immédiatement supérieur dans l'ordre national du Mérite sous réserve qu'ils justifient de services nouveaux de l'importance et de la qualité requises, rendus postérieurement à leur nomination ou promotion dans le premier ordre national.*

Des nominations directes aux grades d'officier et de commandeur peuvent intervenir par décision du grand maître, à raison de la particulière distinction des services rendus.

Ces nominations interviennent dans la limite de 5% du contingent annuel en ce qui concerne le grade d'officier et dans la limite de 2% du contingent annuel en ce qui concerne le grade de commandeur. »

prestige particulier que lui confère la qualité éminente des personnes nommées ou promues depuis sa création. »

« *L'ordre national du Mérite, en se substituant partiellement aux ordres disparus, permet d'harmoniser le système des décorations françaises et vient seconder la Légion d'honneur* », explique la grande chancellerie. « *Il facilite également l'attribution d'une décoration nationale aux étrangers* » ajoute-t-elle.

342 000 DÉCORÉS DE L'ONM DEPUIS 1963

Depuis sa création en 1963, 342 000 Français ont été distingués dans l'ordre national du Mérite, signale la grande chancellerie. Il compte environ 177 000 membres vivants à ce jour dont 80% sont chevaliers. Environ 3 600 Français sont décorés



Croix d'officier de l'ordre national du Mérite.

chaque année, à savoir « *2 000 attributions civiles et 1 600 militaires (active et réserve)* », précise encore la grande chancellerie, selon le décret triennal 2021-2023.

UNE RÉFORME EN ÉCHEC

En 2017, si Emmanuel Macron, nouveau président de la République et grand maître de l'Ordre, a réaffirmé les fondamentaux de la Légion d'honneur et ses critères d'attribution, il a néanmoins instauré une réforme : réduction de 50% des contingents civils et de 10% des contingents militaires, limitant ainsi à un maximum de 2 550 personnes par an le nombre de Français pouvant être distingués.

Après avoir effectué le constat que cette « *volonté de revaloriser la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite n'avait pas été couronnée de succès* », cette mesure va être ajournée a récemment indiqué^[7] le grand chancelier de la Légion d'honneur et chancelier de l'ordre national du Mérite, le général d'armée François Lecointre. ■

^[6] Art. 38. : les grades des ordres de mérite suivants cessent d'être attribués à compter du 1^{er} janvier 1964 : Social, de la Santé publique, Commercial et industriel, mérite Artisanal, Touristique, Combattant, Postal, de l'Économie nationale, Sportif, du Travail, Militaire, civil du ministère de l'Intérieur, Saharien. De même pour les ordres de la France d'Outre-mer : ordre de l'Étoile noire (Bénin, ancien Dahomey) fondé en 1889, ordre du Nicham El Anouar (Somalie) fondé en 1887, ordre de l'Étoile d'Anjouan (Comores) fondé en 1874.

^[7] Audition du grand chancelier de la Légion d'honneur à l'Assemblée nationale, le 20 mars 2024.

AUDITION DU GRAND CHANCELIER

DEUX ORDRES

« AU RYTHME DE LA SOCIÉTÉ »

L'Assemblée nationale a auditionné en mars le grand chancelier de la Légion d'honneur « sur l'implication des ordres nationaux dans la cohésion nationale et la défense globale ». Ce fut l'occasion pour le général Lecointre d'annoncer d'importantes réformes. Extraits...

Général d'armée François Lecointre, Grand chancelier : Les notions d'honneur, de service, de mérite portées par les ordres nationaux, la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite, me paraissent absolument centrales dans ce qui devrait être un ferment de citoyenneté et un ferment de volonté de bâtir un édifice ensemble.

Quand j'ai pris mes fonctions de grand chancelier de la Légion d'honneur, le président de la République m'a fait part de son souci de voir des ordres nationaux dont la perception dans l'opinion publique était dégradée.

Il craignait qu'ils soient perçus comme le signe d'un entre-soi de personnes riches, puissantes, d'un monde très parisien de la politique, des affaires, de la communication, auquel les citoyens n'ont pas accès. Il craignait aussi, et ce n'est pas contradictoire, qu'ils soient comme le témoin

d'usure de la haute fonction publique, avec une sorte d'automatisme dans la promotion à partir d'une certaine ancienneté dans le service.

Il m'a demandé de voir comment corriger cet état de fait. Lui-même avait pris des décisions très dures concernant cette dévalorisation qu'il pressentait de l'image de nos ordres nationaux dans l'opinion publique. Celle-ci est grave parce qu'il nous faut des exemples, que nous ayons envie de les suivre, qu'ils soient inspirants. Il faut, au milieu des concitoyens, des personnes qui se distinguent par la qualité de leur service et de leur engagement et qui paraissent comme des modèles dignes d'être suivis.

Le président de la République, pour revaloriser la Légion d'honneur, avait été très sévère puisqu'il avait diminué les contingents annuels à moins de 1 300 par



© Assemblée nationale/Capture écran

an pour la Légion d'honneur. Ces deux dernières années, il a même demandé que ne soient pas acceptées dans l'ordre plus de 400 personnes par contingent. Nous avons ainsi descendu les contingents annuels à 800 personnes.

Le premier effet a été une très forte réduc-

« Entre 12 et 15% des mémoires de proposition adressés par les ministres sont rejetés ou ajournés ».

[Général Lecointre – grand chancelier de la Légion d'honneur]



L'audition était présidée par le député Jean-Pierre Cubertafon, vice-président de la Commission de la défense nationale et des forces armées.

tion du nombre global de décorés, inférieur à 80 000 décorés de la Légion d'honneur l'année dernière. Je rappelle que la quantité qui avait été fixée par le général De Gaulle au début des années 1960 était de 125 000 décorés.

Il avait déjà été sévère, pour revaloriser cette décoration, puisqu'au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, la France comptait plus de 320 000 décorés de la Légion d'honneur, notamment en raison des guerres qu'elle avait traversées. Par

L'INITIATIVE CITOYENNE

« Le Président m'a donné son accord pour revitaliser l'initiative citoyenne, a indiqué le général Lecointre. Elle permet à 50 citoyens de désigner une personne qu'ils trouvent absolument admirable, de monter un dossier de mémoire de proposition de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite, et, ayant réuni ces 50 signatures, de remettre cette proposition au préfet pour qu'il la transmette au ministère concerné et que le ministre l'adresse ensuite à la grande chancellerie. »

VIA LES PRÉFETS ET LA GRANDE CHANCELLERIE

« Cette initiative citoyenne, créée à l'époque du Président Sarkozy, est malheureusement tombée en désuétude. Elle a été mal suivie par les préfets, qui ont perdu une partie des effectifs qui leur permettaient de réaliser ce travail. Elle n'est pas suffisamment attractive pour les ministres. Elle ne fonctionne pas.

J'ai donc proposé au président de la République de créer des contingents dédiés à cette initiative citoyenne. La transmission des mémoires interviendrait par deux voies, la voie actuelle et une voie directe à la grande chancellerie de la Légion d'honneur. Cette dernière et le conseil de l'ordre auraient ainsi la possibilité de s'en emparer directement.

Cette démarche me paraît de nature à créer une sorte de choc et à capter ceux qui méritent de l'être, des gens au contact des populations, dans les territoires, les départements, les villes moyennes et grandes, des PME, des exemples qui puissent être contemplés et servent de source d'inspiration. »

ailleurs, il avait souhaité la création de l'ordre national du Mérite, en 1963, pour mettre un terme à la prolifération des ordres ministériels et à leur trop grande quantité de récompenses. La France comptait alors 17 ou 18 ordres ministériels et plus de 32 000 décorés dans ceux-ci chaque année. Aujourd'hui, nous avons entre 3 000 et 3 500 décorés de l'ordre national du Mérite par an.

« J'ai fait avec [le président de la République] le constat que sa volonté de revaloriser la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite n'avait pas été couronnée de succès. Au contraire, la réduction drastique des contingents a conduit à une accentuation des défauts de ces ordres. »

[Général Lecointre – grand chancelier de la Légion d'honneur]

J'ai rencontré le président de la République pour lui soumettre les prochains contingents triennaux. J'ai fait avec lui le constat que sa volonté de revaloriser la Légion d'honneur et l'ordre national du Mérite n'avait pas été couronnée de succès. Au contraire, la réduction drastique des contingents a conduit à une accentuation des défauts de ces ordres, c'est-à-dire une concentration encore plus marquée sur l'administration centrale des ministères et de l'Île-de-France.

Nous avons des ordres nationaux qui ont du mal à irriguer la totalité du territoire et qui continuent à se concentrer sur une

partie de l'administration, de la haute fonction publique ou des lieux de pouvoir. C'est à l'opposé de ce que recherche le Président, des ordres nationaux qui vivent au rythme de la société, qui sachent distinguer dans des métiers nouveaux, des mérites nouveaux, et qui soient capables

d'aller chercher des profils différents, plus près du terrain, de ceux qui agissent concrètement et au contact des populations, et mieux répartis sur l'ensemble du territoire national.

J'ai donc formulé des propositions pour répondre à cette préoccupation du Pré-

sident. D'abord, j'ai proposé de desserrer la contrainte qui pesait sur les contingents. Le président de la République m'a accordé de revenir à plus de 1 200 propositions par an pour la Légion d'honneur. Nous avons aussi choisi de revitaliser ce qu'on appelle l'initiative citoyenne.

« L'initiative citoyenne permet à 50 citoyens de désigner une personne qu'ils trouvent absolument admirable, de monter un dossier de mémoire de proposition de la Légion d'honneur ou de l'ordre national du Mérite, et, ayant réuni ces 50 signatures, de remettre cette proposition au préfet. »

[Général Lecointre – grand chancelier de la Légion d'honneur]

ET LES RÉSERVISTES ? LES RÉPONSES DE LA GRANDE CHANCELLERIE

Le recrutement et la fidélisation des réservistes opérationnels est aujourd'hui l'un des grands enjeux de nos armées, notamment dans l'objectif fixé par le président de la République du doublement des effectifs à l'horizon 2030. L'on sait que si les récompenses, au nombre desquelles les médailles, contribuent à distinguer le travail accompli et le mérite, elles concourent aussi à la fidélisation.

C'est dans cet esprit que la rédaction d'*Armée & Défense* a sollicité une interview du grand chancelier de la Légion d'honneur. Nous souhaitions recueillir son avis concernant l'attribution des ordres nationaux aux réservistes et leur relative représentation dans les contingents dédiés aux "militaires n'appartenant pas à l'armée active".

Nous voulions aussi connaître son sentiment sur l'opportunité de créer une nouvelle décoration intermédiaire entre l'ONM et la médaille des réservistes volontaires de défense et de sécurité intérieure (MRV-DSI) afin de récompenser certains mérites distingués, acquis par les réservistes en dehors d'un déploiement opérationnel.

Si la grande chancellerie n'a pas souhaité donner suite à notre demande d'interview, elle a néanmoins transmis à la rédaction quelques éléments d'information :

« Dans le domaine de l'attribution des décorations, les réservistes ne sont pas les grands oubliés comme les questions posées pourraient le laisser entendre », nous dit la grande chancellerie.

- « L'engagement des réservistes en mission opérationnelle sur le territoire national ou en opération extérieure est déjà pris en compte, au même titre que leurs camarades de l'active.
- Une comparaison du nombre de croix attribuées entre les réservistes opérationnels issus de la société civile et les réservistes opérationnels issus de l'armée d'active pour pouvoir être soutenue, doit tenir compte des mérites acquis sur la totalité de l'engagement militaire.
- La grande chancellerie reste réservée concernant la création de nouvelles médailles. Cependant, il est déjà possible pour un réserviste de se voir décerner la médaille d'or de la défense nationale avec étoile lorsqu'une citation lui est attribuée.
- Lors d'une proposition pour une nomination ou une promotion dans un ordre national, il est déjà tenu compte, dans un souci de cohérence, du parcours professionnel et des responsabilités exercées dans le milieu civil. »

Le problème des ordres nationaux est la difficulté des capteurs. Nos ministres n'ont pas de capteurs. Même si le grand chancelier dispose d'un contingent, ce sont les ministres qui font les propositions, qui ont général, dans leur cabinet, une personne en charge de l'établissement des propositions.

Certains ministères sont extrêmement bien organisés, notamment celui des armées, avec une tradition de chancellerie très ancienne, ce qui n'est pas toujours le cas de la plupart des autres. Les ministres manquent de capteurs pour identifier ceux qui devraient être distingués dans les ordres nationaux.



© Assemblée nationale/Capture écran



© Assemblée nationale/Capture écran

Je considère que députés et sénateurs sont parfaitement légitimes à proposer des personnes puisqu'ils sont au contact du terrain, des électeurs, des élus locaux. J'attends donc d'eux qu'ils fassent des propositions et identifient ceux qui mériteraient d'être récompensés et distingués. Il ne s'agit pas de privilégier ses amis, mais vraiment de réaliser un acte civique, un devoir. (...)

J'ai aussi demandé au président de la République s'il était possible que j'aie fait une communication au conseil des ministres, prévue par le Code de la Légion d'honneur, pour sensibiliser les ministres. Par ailleurs, j'irai dans les réunions des chefs d'administrations déconcentrées qu'organisent les ministres, des préfets, des patrons d'agence régionale de santé et des directeurs d'académie pour expliquer ce dont a besoin l'ordre, des gens inspirant le civisme, montrant l'exemplarité du service et de l'engagement au profit des concitoyens. (...)

Par ailleurs, je vais demander aux associations de décorés, qui maillent le territoire, la section des membres de la Légion d'honneur, l'association nationale de l'ordre national du Mérite ou des médaillés militaires, de mettre en œuvre cette initiative citoyenne, en étant attentif au fait qu'ils aillent chercher des gens qui ne sont pas décorés.

Jean-Pierre Cubertafon, député, vice-président : *J'en déduis que la problématique n'était pas tant celle de la quantité que de la qualité des récipiendaires.*

LE CAS DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

S'exprimant au sujet de la Médaille militaire, le général Lecointre a affirmé qu'il « n'est pas vrai que le nombre de Médailles militaires diminue. Proportionnellement, il y a en a plus qu'à l'époque de l'armée de la conscription. En revanche, nous avons été une armée très engagée en opérations extérieures. Le contingent n'évoluant pas de façon très importante, voire diminuant quelque peu, nous avons arrêté de donner des Médailles militaires à l'ancienneté parce que l'on a donné des Médailles militaires à des gens qui étaient cités au combat.

Le fait d'être cité au combat a asséché une partie des médailles qui, auparavant, étaient dévolues à des sous-officiers anciens, adjudant, adjudant-chef arrivant en fin de carrière. Je le regrette, et en même temps, je ne trouve pas qu'il soit anormal de récompenser des gens cités, prioritairement, que des gens ayant simplement le mérite de l'ancienneté. (...)

La Médaille militaire est placée avant l'ordre national du Mérite dans la hiérarchie des décorations nationales. Ayant été une armée très engagée, nous avons plus de jeunes combattants qu'avant qui ont la médaille militaire.

Par ailleurs, je considère qu'il y a eu une déviation, une « perversion » entre guillemets. La Médaille militaire, c'était la Légion d'honneur des sous-officiers et des militaires du rang. (...)

À l'époque du président Sarkozy, des revendications demandaient que les militaires du rang et les sous-officiers reçoivent la Légion d'honneur, comme les officiers. Or, les officiers n'avaient pas la Médaille militaire.

Depuis, on donne la médaille militaire et la Légion d'honneur aux sous-officiers et aux militaires du rang qui sont morts au champ d'honneur. De ce fait, on donne plus aux sous-officiers et surtout, on a dévalorisé la Médaille militaire. Avant, elle était la plus haute distinction qui puisse être donnée à un officier, c'est la médaille des maréchaux de France. Il faut avoir commandé une armée devant l'ennemi pour en être décoré quand on est un officier. (...) Nous devons faire attention à ce qu'elle ne soit pas dévalorisée. »

LE CONTINGENT TRIENNAL

« Pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026*, les contingents annuels de Médailles militaires sont fixés à 2 035 pour le personnel appartenant à l'armée active : 740 pour le personnel n'appartenant pas à l'armée active, dont un minimum de 20 % consacré à la réserve opérationnelle. »

* Source : Décret n° 2024-262 du 25 mars 2024.

GA François Lecointre : Nous étions effectivement face à un problème de qualité, mais la réduction de la quantité n'a rien résolu. Au contraire, à trop la limiter, nous n'aurons plus personne à voir. Quand vous avez moins de 80 000 décorés de la Légion d'honneur, avec une moyenne d'âge qui augmente, ils sont de moins en moins visibles. J'insiste auprès de ceux qui sont décorés pour qu'ils portent leurs décorations, qu'ils en soient fiers. ■

Source : Audition du 20 mars 2024 par la Commission de la défense nationale et des forces armées.



© Assemblée nationale/Capture écran

LA VIE DE L'UNOR

TEXTE : COLONEL (H) LUC DELNORD - PRÉSIDENT DE R.E.S.GEND
ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ENTENTE GENDARMERIE 2023-2024

GENDARMERIE

BIENVENUE À R.E.S.GEND

L'Association nationale des réservistes et sympathisants de la gendarmerie nationale, R.E.S.GEND, vient de rejoindre les rangs de l'UNOR.

Créée en 2023, R.E.S.GEND est forte de 1 300 adhérents. Cette association patriotique qui s'interdit toute prise de position en matière politique ou confessionnelle, a pour vocation de :

- propager l'esprit de défense et la connaissance du monde de la Gendarmerie dans l'ensemble de la société civile ;
- défendre les intérêts moraux et matériels des réservistes de la Gendarmerie nationale ;
- développer entre eux des relations de solidarité ;

des propositions globales faites aux autorités de Défense et participer au développement de cet esprit.

Dans la mesure où la Gendarmerie est à l'intersection de deux ministères dont celui des Armées, R.E.S.GEND tient aussi à porter les intérêts de la Gendarmerie, force militaire, dans les débats intéressant l'ensemble des réserves.



© R.E.S.GEND

À ces activités s'ajoutent, bien évidemment :

- les cérémonies commémoratives et patriotiques, notamment, à l'Arc de Triomphe et dans les différentes prises d'armes des ministères des Armées et de l'Intérieur et des Outre-mer ;

- des missions de représentation comme à l'École de Guerre économique où elle est conviée

« R.E.S.GEND, qui partage les valeurs de l'UNOR, est heureuse d'adhérer à cette association qui accompagne la politique de défense sur les réserves. »

- entreprendre toute action d'entraide que peuvent appeler les circonstances.

À L'INTERSECTION DE DEUX MINISTÈRES

R.E.S.GEND, qui partage les valeurs de l'UNOR, est heureuse d'adhérer à cette association qui accompagne la politique de défense sur les réserves. R.E.S.GEND souhaite être présente dans l'élaboration

ACTIVITÉS SPORTIVES ET PATRIOTIQUES

Les activités de R.E.S.GEND sont essentiellement regroupées autour – nonobstant la représentation reconnue auprès des autorités de l'État et de la gendarmerie – d'activités sportives : marches internationales (Nimègue) et nationales (Normandie, Saint-Nazaire...), raids (Guignes, Collines d'Artois...) et stage parachutiste.

pour présenter les réserves de la Gendarmerie.

AU CŒUR DU SNA

Elle accompagne aussi les Cadets de la Gendarmerie dans le cadre du SNU pour présenter l'organisation de la gendarmerie et de ses réserves. ■

contact@resgend.fr et www.resgend.fr



LA VIE DE L'UNOR

TEXTE : LIEUTENANT-COLONEL (H) YVES THOOR - ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ASUNOR

ASUNOR

UN NOUVEAU CA

Après huit années à la présidence de l'Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve (ASUNOR), le LCL (H) Yves Thoor passe le flambeau.

Fortement engagé dans les réserves depuis plus de soixante années, il lui a semblé naturel d'envisager la recherche d'un successeur. C'est à l'occasion du renouvellement du conseil d'administration qui se tenait à l'École militaire le 6 avril, que l'élection des nouveaux administrateurs a eu lieu.

Que ce soit dans sa vie professionnelle ou privée, le LCL (H) Yves Thoor a toujours voulu apporter le meilleur de lui-même avec pour objectif la réalisation de ce pour quoi il a été élu ou désigné, en d'autres termes, assumer dans l'honneur et l'efficacité, le rôle qui lui a été confié.

Communiquer a toujours été son réflexe pour tenir informés les présidents d'association, des décisions ou initiatives qui étaient prises :

- Rechercher un nouveau mode de gestion des biens immobiliers que l'ASUNOR possède à Nice dont la motivation était de procurer des revenus pérennes ;
- Réformer les statuts et règlement intérieur, dont l'actualisation s'était avérée absolument nécessaire afin de respecter la législation en vigueur ;
- Rechercher les meilleurs placements financiers possible dans les limites autorisées aux associations « reconnues d'utilité publique » ;
- Et bien évidemment, accomplir la mission essentielle de l'association, indiquée dans l'Article 1 de ses statuts : « être aux

côtés de nos AOR, de leurs adhérents et de leurs familles, pour leur apporter tout le soutien dont ils pourraient avoir besoin. »

L'accompagnement social s'est concrétisé à plusieurs reprises par l'envoi de dons. Des participations financières furent accordées également à certains établissements sociaux militaires tels que la CABAT-l'ADO et Solidarité Défense, renforçant ainsi les excellentes relations entretenues avec leurs délégués généraux. Le *Trait-d'Union*, œuvre de Jean Giacomazzo (ex-DG de l'UNOR) et la revue *Armée & Défense* furent d'excellents vecteurs pour la divulgation de nos actions sociales.

Je suis convaincu que le nouveau conseil d'administration qui a été élu début avril, aura cette même volonté d'assurer plei-

LE NOUVEAU CA

- Président : LCL (H) Pascal Levavasseur.
- 1^{er} vice-président : LCL (R) Philippe Ribatto.
- 2^e vice-président : COL (R) Philippe Montalbot.
- 3^e vice-président : CL (H) René Cathala.
- Trésorier général : LCL (H) Yves Thoor.
- Secrétaire général : COL (R) Pierre Magnuszewski.

nement l'assistance dont nos camarades officiers de réserve peuvent bénéficier. Je lui adresse tous mes souhaits de succès et de réussite pour le rayonnement de notre belle association. ■

L'ASUNOR



L'association intitulée **Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR)**, fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

- d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;
- d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

<https://unor-reserves.fr/lasunor/>

SOCIÉTÉ

LA RÉSERVE DE LA PJJ

Créée en 2023, la réserve de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) permet de mettre son expertise militaire au profit de l'action sociale.

La direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) est l'une des directions du ministère de la Justice. Elle est chargée de l'organisation de la justice des mineurs, en lien avec les autres directions du ministère de la Justice. Elle a pour principales missions :

- D'élaborer et de faire appliquer les textes concernant les mineurs en conflit avec la loi, les mineurs en danger et l'enfance délinquante.
- D'assurer leur prise en charge dans les services et établissements de l'État.
- D'apporter aux magistrats une aide à la décision.
- De garantir l'insertion scolaire et professionnelle des mineurs grâce à des réponses éducatives adaptées.
- De gérer les établissements de placement éducatif, les centres éducatifs fermés et les établissements pénitentiaires pour mineurs.

La PJJ assure le suivi d'environ 150 000 jeunes chaque année. Le budget de l'État consacré à la PJJ est de 1,12 M € pour 2024.

Le bilan de cette coopération ayant été jugé « *très positif* », les ministères de la Justice et des Armées ont décidé de généraliser leur coopération pour « *favoriser l'insertion sociale et professionnelle des mineurs et jeunes majeurs pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse* ».

Des « *parcours d'inspiration militaire* » sont ainsi proposés « *à l'ensemble des centres éducatifs renforcés* », sur le modèle de celui déjà expérimenté à Coëtquidan.

Lancé en 2021, ce stage comprend notamment « *une période de rupture et d'immersion en pleine nature de quatre semaines* », avec « *activités militaires, marches, bivouacs, secourisme et chantier de génie écologique* ».



Christian Schmitt est le point de contact de l'UNOR pour la réserve de la PJJ.

JUSQU'À 150 JOURS PAR AN ET INDEMNISÉ

En novembre 2023 a été créée une réserve de la Protection Judiciaire de la Jeunesse avec pour objectif d'apporter une assistance concrète aux équipes éducatives dans le cadre d'actions de formation, de mentorat

ou de conduite de projets tournés vers les jeunes pris en charge par la PJJ. Les anciens militaires peuvent ainsi rejoindre la réserve de la PJJ dans le cadre du partenariat Justice/Armées pour contribuer à la réalisation de stages destinés à faire découvrir les armées aux jeunes placés sous main de justice en développant leur goût de l'effort, l'esprit citoyen et le respect de l'autorité.

Choisir d'intégrer la réserve de la PJJ est un acte d'engagement citoyen au service de la mission de protection.

Les réservistes signent un contrat d'engagement d'une durée minimale d'un an renouvelable. La durée maximum de la, ou des missions, est fixée à 150 journées par année civile par réserviste.

Ils bénéficient d'une indemnisation pour l'exercice de leurs missions, qui varie selon la nature des missions proposées. Le taux journalier de l'indemnité est fixé à 120 € bruts pour les missions de niveau 1 (renfort de l'action éducative), à 160 € pour les missions de niveau 2 (actions de formation et de mentorat) et à 200 € pour les missions de niveau 3 (ingénieur de projet).

Si vous êtes intéressés par cet engagement au bénéfice des jeunes en difficulté faites-le savoir au correspondant jeunesse de votre état-major de défense ou de Défense Mobilité lors de votre procédure de départ de l'institution. ■



Point de contact : capitaine (H) Christian Schmitt :
06 52 75 49 71 / schmitt.saintes@gmail.com

RETOUR D'EXPÉRIENCE

DÉPLOIEMENT AU TCHAD

Inséré comme élément « Influence » au sein du PC-Tchad sur la Base aérienne projetée (BAP) de N'Djamena, le chef de bataillon (R) Christophe a été déployé dans le cadre d'une opération extérieure avec les Forces françaises au Sahel (FFS).

Du 21 septembre 2023 au 16 janvier 2024, le chef de bataillon (R) Christophe a été déployé comme chef B9 avec le 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes (1^{er} RCP) qui armait le Groupement tactique interarmes (GTIA) *Rapace*.

Après une préparation de plusieurs semaines tant sur le plan physique, médical, administratif que tactique (Pack Vital à Mourmelon), le CBA (R) Christophe a rejoint Istres pour un envol vers N'Djamena (Tchad) dans un contexte géopolitique particulier (lire encadré « Putschs et juntes »).

DES BESOINS IMPORTANTS

Le coup d'État du Niger, en juillet 2023, a contraint les Forces françaises au Sahel (FFS) à redéployer leur dispositif dans un calendrier serré puisqu'il fallait évacuer, avant le 31 décembre, 1 400 militaires et leurs matériels, en majeure partie par voie routière.

À cet effet, une zone de transit temporaire (ZTT) est identifiée puis installée à N'Gouri (anciennement Fort Millot), une ville de 35 000 habitants située au nord de N'Djamena et à une centaine de kilomètres de la frontière nigérienne.



Photo souvenir sur la place d'armes de Faya-Largeau.



Le CBA (R) Christophe dispensant une formation à des cadres du Bureau tactique tchadien (B-TAC).

Le CBA (R) Christophe s'y est rendu une première fois en précurseur avec une délégation conduite par l'adjoint soutien interarmées (ASIA). La liaison s'est effectuée par hélicoptère, un moyen de transport plus rapide (45 mn) que par la voie routière (8 heures).

Objectif de la mission : « caractériser » le site et les actions CIMIC à conduire afin d'atténuer auprès des habitants les perturbations générées par la ZTT. Pour ce faire, la délégation a rencontré les autorités locales. Après que le préfet, flanqué du sous-préfet et du maire de la ville, a chaleureusement accueilli les militaires français, il les a invités à palabrer dans une annexe de la préfecture.

Le CBA (R) Christophe a commencé à recueillir les nombreuses doléances et demandes des autorités locales à l'occasion d'un tour de ville : préfecture, sous-préfecture, mairie, gendarmerie territoriale, écoles, marché, inspection départementale de l'Éducation nationale, Garde nationale et nomade du Tchad (GNNT). Les besoins sont toujours importants et compte-tenu du budget affecté aux actions d'influence, des priorités sont nécessairement dégagées.

S'INSCRIRE DANS UN TEMPS LONG

Trois semaines plus tard, une autre délégation cette fois-ci conduite par le général Éric Ozanne, commandant les FFS, est retournée à N'Gouri pour qu'il puisse voir sur place et sur pièces les urgences à traiter. Le Tchad étant le septième pays le plus pauvre du monde, ces dernières sont nombreuses.

En accord avec les autorités locales, le général a confié au CBA (R) Christophe la mission d'électrifier la préfecture et la

sous-préfecture, de rénover une partie du marché local qui draine tous les mardis des dizaines de milliers de personnes et d'y adjoindre un forage pour servir aussi bien aux commerçants qu'aux habitants du quartier.

À cette liste, le général a ajouté la réfection du terrain de sport situé entre l'école et l'inspection départementale de l'Éducation nationale, étant entendu que les travaux pourraient être effectués par quelques éléments du génie des FFS qui disposent des moyens adéquats.

Cette mission à N'Gouri donne un aperçu du quotidien d'une action d'influence conduite au sein du GTIA *Rapace* ; action qu'il convient ensuite, une fois revenu au Centre opérations (CO), de décliner via des ordres pour concrétiser les effets à obtenir. Le travail d'influence s'inscrit dans un temps long entre la commande d'un projet et sa réalisation, surtout quand il s'agit de réaliser des travaux lourds comme la réfection d'un dispensaire, la construction d'une école, le forage d'un puits, etc.

SAVOIR SE FAIRE ACCEPTER

Si une partie de l'effort a porté sur certains quartiers de la capitale N'Djamena, d'autres actions ont été conduites dans des villages qui accueilleraient notamment des partenariats militaires opérationnels (PMO), en particulier des formations pour les guetteurs aériens tactiques avancés (GATA) tchadiens.

Les échanges avec les autorités locales ont permis de recueillir « l'ambiance des villages » et, au fil de la conversation, d'en savoir plus sur la perception des villageois vis-à-vis du pouvoir central ou de la présence française.

Car l'acceptation des FFS ne va pas de soi, malgré les accords bilatéraux qui leur permettent de stationner au Tchad. C'est ainsi que le CBA (R) Christophe est intervenu auprès du maire d'une ville située au nord de N'Djamena, située sur un axe menant à un champ de tir commun aux FFS et aux forces tchadiennes.

Lors d'une liaison vers ce champ de tir, un convoi des FFS a fait l'objet de jets de pierres de la part de jeunes du village. Quelques vitres ont été brisées. À la demande du commandant de la BAP et du

UNE JOURNÉE TYPE EN OPEX

- 05h00 : réveil
 - 05h15 : footing
 - 06h45 : douche
 - 07h00 : petit-déjeuner
 - 07h30 : centre opération – traitement des dossiers
 - 08h00 : morning brief
 - 08h30 : reprise des activités (déjeuner et sport pour certains)
 - 12h00-13h30 : pause méridienne
 - 13h30-17h30 : activités courantes : rencontres avec autorités, traitement des dossiers, réunions de coordination, préparation du point de situation, rédaction des ordres, rédaction des comptes-rendus de mission, etc.
 - 17h30 : point de situation quotidien
 - 18h30/19h00 : fin des activités courantes (dîner et sport pour certains).
- À noter que les officiers jusqu'au grade de commandant inclus, étaient de quart de nuit une fois tous les quinze jours en moyenne.

chef du GTIA *Rapace*, le CBA (R) Christophe et ses équipiers ont rendu visite au chef de ce village et lui ont relaté l'incident. Manifestement sincère, le chef du village a promis d'identifier et de sanctionner les parents des jeunes fauteurs de trouble. Cette visite de « déconfliction » semble avoir porté ses fruits puisque les liaisons suivantes se sont réalisées dans des conditions nominales.

NIVEAU ÉLEVÉ D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

L'acceptation de la Force passe par des relais d'influence qui peuvent être des présidents d'association, des coopératives agricoles, des directeurs d'orphelinats, des élus locaux et nationaux... Les leviers sont nombreux : ils peuvent être sociaux, médicaux avec notamment la mise en place de l'aide médicale à la population (AMP), culturels, économiques, éducatifs.

Parmi les demandes les plus récurrentes, celles concernant l'accès à l'eau, à l'électricité ainsi que les constructions ou rénovations d'école ont été nombreuses. Tout au long de son mandat, le CBA (R) Christophe s'est efforcé de répondre à ces attentes provenant des autorités locales tout en préservant les objectifs militaires qui lui étaient assignés. Car l'un ne saurait aller sans l'autre.

Dans un territoire grand comme deux fois

et demie la France, la principale difficulté a consisté à maintenir les liens et les équilibres entre les territoires et les différentes communautés, en particulier les communautés religieuses.

C'est pourquoi le CBA (R) Christophe et ses équipes se sont rendus à plusieurs reprises sur les postes avancés de Faya-Largeau et d'Abéché pour coordonner avec les commandants de détachement (ComDet) les actions à mener au profit des populations locales.

Au cours de cette mission de quatre mois, le CBA (R) Christophe a également participé à la formation des cadres du Bureau tactique tchadien (B-TAC), équiva-

lent de notre Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), en leur dispensant notamment des cours d'influence militaire, pour la montée en puissance du J9 tchadien. Il était en effet important de maintenir un niveau élevé d'activités opérationnelles avec le partenaire local.

LA COMOPS

Toutes ces actions ont été valorisées par les éléments de la communication opérationnelle (ComOps). S'appuyant sur un réseau très développé des médias locaux (radio, TV...), la ComOps a ainsi pu faire passer le message du partenariat solide existant entre la France et le Tchad, aussi bien sur le plan civil que militaire.

Pendant leurs quatre mois de mandat, les *Rapaces* ont notamment partagé, avec leurs homologues tchadiens, leurs savoir-faire dans les domaines du tir de combat, du déminage, de la topographie, des transmissions ou encore de la planification d'opérations militaires. Ce sont ainsi 30 semaines de PMO cumulées qui ont été conduites, d'octobre 2023 à janvier 2024.

Ils ont transmis le flambeau à leurs collègues du 8^e RPIMa qui ont poursuivi les missions sur le terrain, avant de donner le témoin au 2^e REP. Pleinement opérationnel, le CBA de réserve Christophe est prêt à repartir pour sa quatrième Opex ! ■

Nota : Le CBA (R) Christophe faisant partie du Commandement des actions spéciales Terre (CAST), son visage a nécessairement été flouté sur les photos reproduites dans cet article.

DES PUTSCHS ET DES JUNTES

Ces dernières années, plusieurs pays du Sahel, déstabilisés par l'insurrection djihadiste dans la région, ont connu des putschs ayant conduit à l'instauration de juntas militaires : c'est le cas du Niger (2023), mais aussi du Burkina Faso (deux en 2022), de la Guinée (2021) et du Mali (2020 et 2021).

En près d'un mois, à l'été 2023, deux coups d'État ont touché le continent africain. Au Niger, le 26 juillet, le général Abdourahmane Tiani a renversé le président Mohamed Bazoum, élu deux ans plus tôt, et a pris le contrôle de la junte militaire. Le 30 août, un événement similaire s'est déroulé au Gabon : Ali Bongo, dont la famille régnait sur le pays depuis cinquante-cinq ans, a été destitué par un coup d'État militaire, contraint de laisser sa place au général Brice Oligui Nguema.

Dans ce dernier cas, il s'agissait plutôt d'une révolution de palais car sans conséquence pour la présence française au Gabon.



Cérémonie pour la rénovation de l'École-Orphelinat de Bakan Assalam à Abéché.

PRÉPA-OPS

EXERCICE VULCAIN 2023

Du 27 octobre au 2 novembre 2023, l'exercice militaire *Vulcain 2023* a permis à environ 300 réservistes opérationnels de s'impliquer dans des scénarios d'urgence réalistes.

Lexercice militaire *Vulcain 2023* a été conçu comme une réponse proactive aux défis complexes et en constante évolution auxquels les forces militaires pourraient être confrontées sur le territoire national (TN).

Dans un déploiement d'actions sans précédent, cet exercice a donné la possibilité à environ 300 réservistes d'être les protagonistes d'un entraînement intensif. Celui-ci avait pour objectif d'affûter leurs compétences dans la lutte contre le terrorisme et la gestion des catastrophes naturelles.

L'accent a été mis sur la collaboration avec les forces de sécurité intérieure (FSI) pour affronter efficacement les scénarios simulés. L'action s'est déroulée dans le département de l'Allier.

PERFECTIONNER LES COMPÉTENCES

Les réservistes ont été confrontés à des scénarios réalistes tels que des manifestations d'activistes, des attaques d'explosifs ou bien encore un périple meurtrier,

mettant ainsi à l'épreuve leurs compétences tactiques et leur réactivité dans des situations de crise. Après plusieurs jours, les trois unités présentes (126^e RI, 24^e RI, 5^e RHC) et les gendarmes se sont

coordonnés pour une attaque finale afin de neutraliser les terroristes.

Les forces de réserve ont également été déployées pour répondre à une situation de catastrophe naturelle simulée telles



L'une des plus-values de l'exercice *Vulcain 2023* a été de pouvoir s'entraîner en dehors des camps militaires.

^[1] Défense opérationnelle du territoire (DOT) ; Organisation territoriale interarmées de défense (OTIAD).

OBJECTIFS ET ENJEUX POUR LA RÉSERVE



Le lieutenant-colonel (R) Emmanuel, chef de l'état-major tactique de réserve de la 4^e brigade aéroterrestre de combat.

Vulcain 2023 a été conforme aux directives et missions données pour l'emploi des réserves opérationnelles sur le territoire national dans les années futures. Cet exercice, conduit en terrain libre dans un désert militaire (l'Allier) – afférent à la posture de protection terrestre (sécurité intérieure et sécurité civile) et à la chaîne OTIAD – a permis :

- d'entraîner l'EMT-R de 4^e BAC au déploiement d'un centre opération (CO) et à la conduite d'une manœuvre sur territoire national (TN) en coopération étroite avec la délégation militaire départementale (DMD), la préfecture, le SDIS et les FSI, tout en commandant réellement des troupes sur le terrain.

- de parfaire les procédures opérationnelles des différents acteurs dans un contexte juridique et opérationnel conforme aux règles d'emploi en vigueur, les armées n'étant pas primo intervenantes mais concourantes en appui des forces de sécurité intérieure.
- de permettre aux unités de réserve engagées de mettre en application leur savoir-faire durant l'exercice (missions de combat terrestre).
- de « s'endurcir » pour renforcer au mieux les unités d'active.
- de montrer la crédibilité opérationnelle de la réserve.
- de mettre en évidence qu'en fournissant un exercice « clé en main » où le but n'est pas de « médoter » pendant une semaine mais bien de conduire sur le terrain des missions dynamiques, donne du sens aux instructions dispensées (MCT), limite la démotivation des réservistes et permet de les fidéliser.

NOTORIÉTÉ ET CRÉDIBILITÉ

La conduite d'un exercice d'une telle ampleur a aussi été un véritable vecteur de notoriété et de rayonnement pour la réserve et les unités participantes. Il a contribué à :

- donner du sens à l'engagement d'un citoyen dans la réserve opérationnelle en ayant le sentiment d'être utile à la défense de son pays et de nos concitoyens.
- créer une émulation pour fidéliser et recruter des jeunes réservistes.
- renforcer le lien armée-nation, en étant présent dans les territoires ruraux et pas seulement en ville au travers de l'opération *Sentinelle*.
- donner de la crédibilité sur l'emploi des militaires pour la défense de la nation aux côtés des autres ministères.

que des inondations et crues à la suite de pluies torrentielles.

Cette phase de l'exercice visait à évaluer la capacité des réservistes à collaborer avec d'autres organismes d'intervention d'urgence tel que le service départemental d'incendie et de secours (SDIS). L'EMT-R de la 4^e BAC commandé par le lieutenant-colonel (R) Emmanuel a eu la mission de sécuriser les zones sensibles inondées.

EN PRÉSENCE DES MÉDIAS

La dernière journée de l'exercice a été consacrée au *Media/VIP Day*. Pour l'occasion avait été mise en œuvre une présentation « bac à sable » et une séquence de combat dynamique en présence de la presse et des autorités.

Des interviews et des reportages ont été réalisés tout au long des visites tant par la presse militaire que civile, ce qui a permis

de mettre en valeur la réserve opérationnelle. À cet égard, l'état-major tactique de réserve (EMT-R) de la 4^e brigade d'aéroccombat de Clermont-Ferrand – acteur majeur de *Vulcain 2023* – s'est particulièrement distingué dans la conception et la réalisation de cet exercice.

Avec la participation de cinq unités (300 réservistes), une zone géographique adaptée à la conduite de missions cohérentes et réalistes, le concours des FSI et du SDIS (préfecture et DMD) en réel, le soutien et la confiance des militaires d'active de la brigade, l'exercice *Vulcain 2023* a été un bel exemple de réussite, contribuant ainsi à créer une force opérationnelle polyvalente prête à faire face aux défis contemporains.

LES ENSEIGNEMENTS À RETENIR

À la suite de la mise en lumière du professionnalisme des réservistes, de leur engagement et de leur capacité à s'adapter à des situations variées, il apparaît que ceux-ci doivent jouer un rôle essentiel au sein de la sécurité nationale.

La réserve doit néanmoins se sortir de la routine des relèves *Sentinelle* en ville et accélérer sa montée en compétence vers des missions plus DOT dans le cadre de l'OTIAD¹ afin de pouvoir être engagée sur l'ensemble du territoire national et notamment rural.

La plus-value de l'exercice est bien de s'entraîner en dehors des camps militaires et de pouvoir bénéficier de structures d'accueil en milieu civil, avec l'appui des municipalités, ce qui serait tout à fait concevable dans le cadre d'emploi de crise.



L'une des phases de l'exercice visait à évaluer la capacité des réservistes à collaborer avec d'autres organismes d'intervention d'urgence.

L'EMT-R se doit d'être l'unité motrice initiatrice et coordinatrice de ces entraînements. Sa vocation, en tant que bataillon de marche, est de conduire ces missions sur le TN avec au minimum trois UCT-R^[2] afin que le manœuvre soit réalisable.

Seuls des entraînements opérationnels le plus réaliste possible comme *Vulcain* permettent à la réserve de s'endurcir et d'acquérir son indépendance dans le cadre de missions de défense de points sensibles et de contrôle de zone.

Cela permet aussi de forger la cohésion et la motivation au sein des unités engagées. En participant pleinement au renforcement du lien armées-nation, l'exercice militaire *Vulcain 2023* a contribué au renouveau de la réserve en France pour les prochaines années. ■



© DR

Les réservistes à l'assaut lors de l'attaque finale pour neutraliser des terroristes.

^[2] Unité de combat terrestre-Réserve.

L'ASUNOR



L'association intitulée **Action sociale de l'Union nationale des officiers de réserve et organisations de réservistes (ASUNOR)**, fondée en 1956 et reconnue d'utilité publique par décret publié au Journal officiel du 25 février 1967, a pour but :

- d'aider les organisations membres de l'Union nationale des officiers de réserve et des organisations de réservistes (UNOR) dans l'assistance que celles-ci apportent à leurs adhérents, réservistes, réservistes admis à l'honorariat de leur grade, anciens réservistes et anciens militaires d'active, et à leurs familles ;
- d'œuvrer à la coordination des activités d'assistance des organismes institutionnels et associatifs qui exercent une action sociale au profit des réservistes et de leurs familles.

<https://unor-reserves.fr/lasunor/>

ASSOCIATIONS TERRITORIALES

LE MOT DU LIEUTENANT-COLONEL (H) STÉPHANE DE PAUW

PREMIER VICE-PRÉSIDENT ET PRÉSIDENT NATIONAL DES ORGANISATIONS TERRITORIALES INTERARMÉES

MES CHERS CAMARADES,

Conformément à mon éditorial précédent, nous avons commencé à renouer le dialogue, à retisser les liens qui s'étaient parfois distendus entre le bureau national de l'UNOR, les régions et les associations territoriales.

Le colonel (H) Guy de Saint-Martin, chancelier national, a travaillé à mes côtés en ayant eu un premier contact avec les régions Nord-Pas-de-Calais, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, Picardie et Poitou-Charentes,

Nous souhaitons connaître les dates de vos conseils de région pour que le bureau national puisse y participer. Le lieutenant-colonel (R) Noël Millaire, adjoint au 1^{er} vice-président national, et président de la région Alsace, a pris la mission de contacter les présidents des régions UNOR Lorraine, Champagne-Ardenne, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Franche-Comté pour faire le point sur les activités régionales et territoriales pour l'année 2024, sur les actions de recrutement, le paiement des cotisations et des abonnements en cours. Réservez-lui votre meilleur accueil.

J'ai assisté, avec le président national, au conseil de région Île-de-France qui a vu l'élection d'un nouveau président de la région francilienne, le lieutenant-colonel (H) Jean-Claude Lalloire.

Il nous a livré ses pistes d'amélioration pour densifier les activités proposées et recruter de nouveaux adhérents, ce qui est actuellement en cours avec de jeunes OR qui rejoignent l'AOR de Paris.



Je me suis rendu le samedi 22 juin au conseil de région Bretagne, le samedi 29 juin au conseil de région Auvergne. J'attends le retour de notre camarade René Cathala de la région Occitanie pour participer également au conseil de région de la fin du 3^e trimestre prochain.

Les contacts sont également réguliers avec la région Rhône-Alpes et son nouveau président, le général (MCSHC) Jean-Jacques Lehot.

D'autres régions ou AOR sollicitent le siège pour diverses questions relatives aux abonnements, aux cotisations, aux adresses, aux évènements et cérémonies organisés. Merci pour la qualité de nos échanges et pour votre aimable accueil.

Chacune des régions UNOR sera une à une contactée et, visitée pour que vous sachiez que votre engagement est aussi notre engagement. Montrez que les associations nationales et territoriales sont un relais d'opinions, et représentent un levier de rayonnement et de recrutement reconnu. À cet effet, sur ce dernier point, soulignons

un évènement très encourageant. Voici deux ans, à l'occasion du centenaire de l'UNOR célébré à Saint-Cyr-Coëtquidan, le commandant de l'EMAC, l'École militaire des aspirants de Coëtquidan (ex-4^e Bataillon) qui forme les futurs officiers de réserve, a demandé à la région Bretagne de venir présenter l'UNOR aux élèves-officiers. Mission acceptée et, depuis, la région et ses AOR interviennent devant chaque promotion. Cela a permis de recruter de nombreux cadres qui bénéficient à nos associations de réservistes.

Depuis quelques semaines, sur 60 EOR rencontrés, 46 ont été recrutés et leurs coordonnées transmises dans trente départements différents. À l'identique, un contact avec le 3^e RIMa de Vannes a permis d'intervenir auprès de leurs réservistes, officiers, sous-officiers ou MDR. Nous attendons le retour de cette nouvelle initiative. Ce sont de bonnes nouvelles. Merci aux AOR de la région UNOR Bretagne, et à son président, le médecin-colonel (R) Bruno Camenen. Je les en remercie vivement et vous invite à suivre cet exemple pour nous faire remonter vos initiatives et vos activités pour vous soutenir et vous permettre de les publier dans *Armées & Défense*.

Après un premier éditorial offensif, nous redessignons les engagements des régions, et la compétence des adhérents du maillage national de l'UNOR, en mettant vos actions en avant !

Fidèle à ma devise « *On pousse la terre et on avance* ».

Vive l'UNOR, vive la France ! ■

RENCONTRE AVEC UN PASSEUR DE MÉMOIRE

« LE RESPECT DE L'HISTOIRE »

Réalisateur, comédien et fondateur de l'association "Transmettez, j'écoute !", Patrice Guillain a choisi de servir son pays en transmettant le devoir de Mémoire aux jeunes générations à travers ses films et séries.

Vous avez été machiniste et même armurier pour le cinéma. Vous êtes aujourd'hui réalisateur, producteur, scénariste, comédien... Racontez-nous votre parcours.

J'ai toujours choisi des métiers inhérents à ma curiosité ! J'ai d'abord été journaliste cinéma à la radio, et à force de voir des films, j'ai voulu devenir acteur ; alors j'ai tenté le conservatoire national d'art dramatique et j'ai été pris... C'est ainsi que je suis arrivé sur des plateaux de cinéma.

Mais à vrai dire, je me suis plus entendu avec les machinos, alors je suis devenu l'un des leurs. J'étais fasciné par la technique, les travellings, les mouvements de grues. Au fil des rencontres, je suis devenu armurier, c'est là que j'ai côtoyé Robert De Niro, Dennis Hopper ou encore Johnny Depp. J'ai beaucoup appris à leur contact. Pour moi, c'est le mot clé : apprendre. Tout comme un artisan.

En travaillant notamment avec Robert De Niro, j'ai infiniment appris avec son conseiller technique, un ex-SAS, Mick Gould. C'est lui qui a orchestré la scène magistrale de Heat^[1]. Je me rends compte maintenant que toutes ces expériences m'ont amené à la réalisation.

Au contact de ces illustres acteurs, le désir de revenir à la comédie m'a envahi. On a pu me voir dans *À bout portant*^[2], *La cité rose*^[3] ou plus récemment dans la série *Or noir*^[4] sur M6play. C'est magique de pouvoir partager ses émotions avec le public.

C'est ainsi que l'envie de raconter mes propres histoires a pris le dessus ; je voulais, par respect, rentrer directement en contact avec les spectateurs. En leur proposant des films qui pourraient les intéresser, les distraire, les émouvoir. En fait, j'ai toujours voulu vivre mes rêves, en partageant mes émotions, tout simplement.

Vous êtes aussi président-fondateur de l'association "Transmettez, j'écoute !". Est-ce que finalement la profession qui vous définit le mieux aujourd'hui ne serait pas celle de « passeur de mémoire » ?

Je suis issu d'une famille de militaire mais je n'ai pas choisi cette voie, j'étais plus attiré par une voie artistique. Arrivé à la cinquantaine, sans doute plus serein, j'ai eu envie de servir mon pays en transmettant le devoir de Mémoire, à travers des fictions pour les jeunes générations. C'est le but de mon association "Transmettez, j'écoute !".

Nous sommes à l'origine d'une série intitulée *Les plaques*, consacrée aux plaques commémoratives apposées sur les murs. Nous avons produit deux épisodes. Avec *La Der des Der*, un court métrage, nous proposons des projections-débats.

Nous intervenons dans les établissements scolaires, les maisons de retraites, les centres pour handicapés, les mairies, les centres culturels, les cinémas. Les échanges sont toujours bou-

[1] Film de Michael Mann, sorti en 1995.

[2] Film de Fred Cavayé, sorti en 2010.

[3] Film de Julien Abraham, sorti en 2011.

[4] Série (3 saisons à ce jour) créée par Manuel Laurent et Anouar El Alami, diffusée à partir de 2020.



Patrice Guillain, réalisateur de films et acteur.

leversants, et des histoires racontées par le public nous donnent des idées pour d'autres épisodes à venir. Alors, si je peux être un passeur de mémoire, c'est un grand honneur et une énorme émotion.

Je dois avouer modestement que l'engouement des jeunes générations sur les films que nous faisons donne désormais un sens à ma vie. Nous proposons notamment un projet intitulé « *Qu'est ce qui s'est passé dans ta rue ?* ». Il s'agit d'inviter des établissements scolaires à rechercher et à s'accaparer une plaque commémorative proche de leur lycée ou de leur collègue, et d'en raconter l'histoire à travers une fiction, en impliquant les élèves.

Vous avez réalisé deux épisodes de votre série Les plaques (Les Plaques - Louis Dumas et Le 17 août à 17 heures) qui relatent des événements qui se sont réellement déroulés lors de la Deuxième Guerre mondiale. Comment avez-vous pris connaissance de ces sujets historiques ? Qu'est-ce qui vous pousse à évoquer de telles histoires ?

C'est le succès international de mon court métrage *La Der des Der* qui m'a permis d'envisager la création de cette série. Je me suis toujours attardé sur les plaques commémoratives. Il n'y a souvent d'inscrit que le nom d'une femme ou d'un homme qui s'est sacrifié pour que nous soyons libres. Alors pour leur rendre hommage, et pour que jamais on ne les oublie, j'ai décidé d'entamer des recherches et de raconter leurs histoires.

En ce qui concerne « la plaque de Louis Dumas », tombé le 20 août 1944 à 19 ans, c'est cette impérieuse question que je me suis posé : qu'aurais-je fait à sa place ? Aurais-je pris les armes pour libérer Paris ? Comment répondre à cette question ?

Quand cet épisode est projeté devant des jeunes, les débats sont intenses et passionnants. Je me souviens du témoignage d'un adolescent de 16 ans à Rodez : « *Vous savez Monsieur, le devoir de Mémoire, pour nous, c'est en noir en blanc dans des livres, ça ne nous parle pas... Vous, vous venez avec une fiction en couleur, ça nous fait voir les choses autrement... Et ça nous touche... Parce qu'on comprend que ça aurait pu être nous !* »

Je suis resté bouleversé par cette intervention et c'est en lui demandant « *et à Rodez, pouvez-vous me parler d'une plaque qui raconte un événement dramatique de la Seconde Guerre mondiale ?* » que l'aventure s'est poursuivie.

C'est ainsi qu'ils me racontèrent l'histoire des fusillés de Sainte-Radegonde, des jeunes de 17 ans, comme eux, fusillés 80 ans auparavant. C'est ainsi que naquit l'idée de réaliser *Le 17 août à 17 heures*. Je suis revenu faire le film avec eux. Et désormais il fait le tour du monde, en transmettant un message de paix.

Vous avez aussi réalisé un court-métrage de fiction, La Der des Der, qui imagine une rencontre insolite lors de la Première Guerre. Racontez-nous comment vous est venue cette idée originale ?



Rencontre avec les élèves après la diffusion de *Le 17 août à 17 heures* qui raconte l'histoire des fusillés de Sainte-Radegonde.



Affiche de l'épisode *Les Plaques* - Louis Dumas en 2019.

Avec 265 sélections dans les festivals de 79 pays, et avec 106 prix internationaux, il continue son tour du monde. À vrai dire, je suis complètement dépassé par ce succès international ! C'est en travaillant en Allemagne comme armurier sur la série *Le Clown*^[5] que j'ai rencontré l'acteur Götz Otto, un des méchants de James Bond dans *Tomorrow never dies*.

Il m'a invité par la suite à venir lui rendre visite à Munich sur un film qu'il tournait alors. Il s'agissait de *La Chute*^[6], un film devenu culte... C'est là que l'idée m'est venue. J'invite vos lecteurs à découvrir *La Der des Der* sur le net, en tapant le titre suivi de mon nom.

Vous accordez une très grande importance à relater la réalité historique. Cela passe bien entendu par le respect des faits, mais aussi par un œil très attentif aux costumes, aux uniformes, aux véhicules, aux décors. Pourquoi donner autant d'attention à ces points qui sont des détails pour

d'autres réalisateurs, y compris des grands noms du cinéma anglo-saxon qui privilégient l'action, quitte à s'éloigner de la vérité historique ?

C'est dans un premier temps le moindre des respects dû aux spectateurs, et dans un deuxième temps, un respect dû également aux protagonistes !

Respecter une cohérence de grades, de managements d'armes crédibles, de faits historiques..., en ce qui me concerne c'est capital. Je ne suis qu'un artisan qui fabrique un film ; la crédibilité n'est pas une question de budget. C'est une question de respect de l'Histoire.

Vous cumulez un nombre impressionnant de prix glanés dans les festivals du monde entier. Quel regard portez-vous sur ces trophées ? S'agit-il pour vous de simples récompenses pour le travail accompli, ou bien est-ce autre chose ?

Cette reconnaissance internationale me touche énormément, c'est un fait. Mais pour moi, ce n'est pas le plus important. Certes, cela me permet d'envisager des projets à l'étranger. Mais il y a temps à faire avec notre histoire !

Le plus important pour moi, c'est quant à l'issue d'une projection, des spectateurs viennent me voir pour me remercier. Les applaudissements, les larmes, les émotions, les témoignages, ce sont les meilleurs prix !

Comment vos films sont-ils accueillis par la population locale à l'étranger lorsque vous les projetez ?

Je n'aurai pas pu rêver meilleur accueil ! Ce qui me satisfait, c'est l'assurance que le message de paix que j'essaie de transmettre passe les frontières. Mes films font écho aux propres histoires des pays, et les échanges sont riches. Le devoir de Mémoire permet finalement de consolider des liens.

Au-delà de « raconter la guerre », vos films sont-ils unis par une autre forme de lien ? Un lien avant tout social peut-être, celui par exemple de vos rencontres dans les écoles, les Ehpad, les cinémas, etc. où vous projetez vos films et croisez votre public ?

Aller à la rencontre du public, c'est la récompense. Répondre à leurs questions, assister aux échanges que cela suscite me fait grandir humainement. J'ai entendu des histoires extraordinaires dans des Ehpad. Des témoignages incroyables, des secrets cachés pendant des années. On n'écoute pas assez nos anciens. J'ai le projet d'emmenner justement des classes dans des Ehpad pour des projections-débats.

Au moment où les salles de cinéma se vident au profit des plateformes, je me réjouis de constater que mes salles sont pleines ! Ce sont des salles des fêtes, des mairies de villages, des cinémas

^[5] Série de 44 épisodes créée par Hermann Joha et Claude Cueni, diffusée entre 1996 et 2005.

^[6] Film réalisé par Oliver Hirschbiegel, avec Bruno Ganz, sorti en 2004.



Scène extraite de *Le 17 août à 17 heures*.

de quartier. Je vais où il n'y a plus rien. Ou plutôt, où il y a encore tout, la convivialité et le plaisir de créer du lien social, en un mot de l'humanité.

Est-il trop tôt pour évoquer dans l'un de vos films l'histoire et les conflits très contemporains tels que les guerres en Bosnie/Kosovo, en Ukraine, au Sahel... ?

À mon avis, il n'est pas trop tôt. J'ai un projet intitulé *Contact* ! qui évoque l'embuscade d'Uzbin^[7], sans la nommer. J'aimerais également m'intéresser à des théâtres d'opérations extérieurs récents afin de rendre hommages à nos soldats tombés au champ d'honneur.

Raconter la guerre, est-ce nécessairement prendre parti ?

C'est une question délicate. J'essaie justement de rester impartial, et de raconter les faits tels qu'ils se sont passés. Certainement un subsidé de mon passé de journaliste. Être juste factuel et objectif, et proposer au spectateur de se faire sa propre opinion, cela me semble être juste.

Vous qui inscrivez pleinement votre travail dans le devoir de Mémoire, avez-vous le soutien du ministère des Armées ou bien de celui des Anciens combattants ?

J'ai l'honneur d'être soutenu par l'Onac 92, en la personne de son directeur, Jean-Baptiste Romain, il est à la source de tout. Il a vu *La Der des Der* et il a décidé de m'aider.

À chaque fois que je rentre dans une classe et que je raconte ce qu'est l'Onac et ce que représente le Bleu de France, je pense à lui. Il m'a permis de créer "*Transmettez, j'écoute* !" et ma série *Les Plaques*.

J'aimerais beaucoup avoir le soutien du ministère des Armées

afin d'être au plus proche de nos armées et de nos soldats, pour leur rendre hommage et les honorer. Au dire de professeurs, les projections-débats ont suscité des vocations. J'en suis très fier.

Quels sont les sujets historiques et militaires que vous aimez raconter et que vous n'avez pas encore abordé ?

En priorité Camerone^[8] ! J'ai eu l'honneur d'aller au Mexique, de me recueillir au mausolée. J'ai juré d'en faire le film.

Je veux faire aussi un film sur le maréchal Leclerc, une série sur la guerre d'Indochine pour raconter l'histoire de mon grand-père, une série sur la guerre d'Algérie, un film sur la bataille de Bir Hakeim, un film sur le Drakkar^[9]... et plein d'autres faits d'armes de nos armées. Notre histoire militaire est incroyable, sans doute la plus riche au monde. Les Anglo-Saxons le font bien, pourquoi pas nous ? C'est une question d'envie et de financement.

Vous aurez compris que l'envie, je l'ai ! Alors j'attends les financements... ■



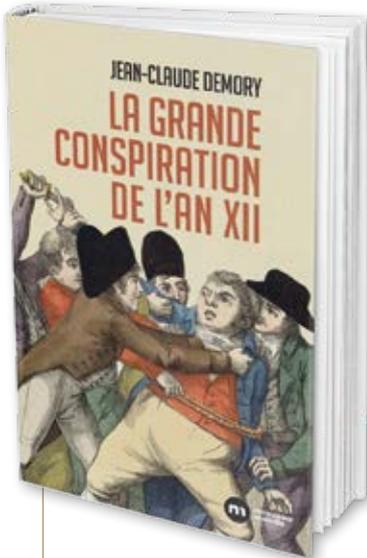
Affiche du court-métrage *La Der des Der*, sorti en 2017.

[7] Le 18 août 2008, 10 soldats français ont trouvé la mort dans une embuscade des talibans à Uzbin (Afghanistan).

[8] Le 30 avril 1863, la bataille de Camerone opposa une compagnie de 62 légionnaires à 2 000 soldats mexicains lors de l'expédition du Mexique.

[9] Le 23 octobre 1983, 58 militaires français sont victimes d'une attaque à la voiture piégée contre l'immeuble Drakkar à Beyrouth (Liban) où ils avaient pris leurs quartiers.

LU POUR VOUS



LA GRANDE CONSPIRATION DE L'AN XII

Nous sommes en pleine période post-révolutionnaire. Sous l'impulsion de Bonaparte, la France tente de retrouver une paix intérieure et se réorganise petit à petit, au prix de grandes réformes, avec l'instauration du Code civil, du

Code pénal, du Concordat, des préfectures, etc.

Mais l'instabilité politique demeure ; les royalistes veulent toujours remettre les Bourbons sur le trône. Pour déloger le Premier consul, quoi de mieux que de l'éliminer physiquement ? C'est ce qu'ils tentent de faire à deux reprises. Une première fois avec la conspiration des poignards en octobre 1800, mais la tentative est évanouie. Une seconde fois avec l'attentat de la rue Nicaise le 24 décembre suivant, mais Bonaparte reste en vie.

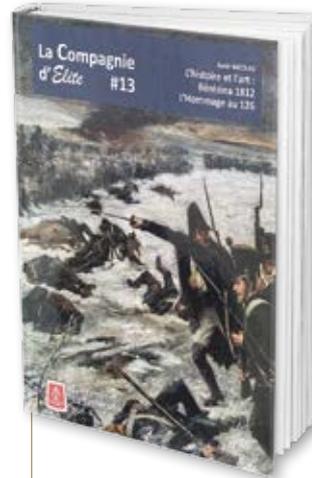
Les royalistes ne désarment pas. Surtout pas Georges Cadoudal « qui n'est pas l'homme des défaillances ». Il peut rejoindre l'Angleterre, désormais en paix avec la France depuis la signature du Traité d'Amiens, pour y rencontrer le chef du gouvernement anglais, William Pitt, et avoir le soutien de l'Angleterre, alliée naturelle des Bourbons dans la reconquête du trône.

Il rencontre aussi le général Pichegru, ancien héros des guerres de la République, destitué, et surtout évadé de Guyane. Ce dernier suggère d'embarquer le général MoCe que Cadoudal appelle « le coup essentiel ».

Avec un style clair simple et fourni, Jean-Claude Demory, ancien rédacteur en chef adjoint chez Bayard Presse, nous raconte cette aventure aussi improbable que tragique où se mêlent politique, armées, stratégies, sentiments, convictions et attermolements. Entre polar et enquête historique, l'auteur détaille, avec un réel talent, les coulisses de ce complot avorté. ■

Une aventure politico-militaire assez rocambolesque où tout est vrai, et qui nous rappelle que les tentatives de coup d'État peuvent survenir en tout temps et tout lieu !

AUTEUR : JEAN-CLAUDE DEMORY
Éditions Nouveau Monde - 20,90 €



LA COMPAGNIE D'ÉLITE #13 L'HISTOIRE ET L'ART : BÉRÉZINA 1812 L'HOMMAGE AU 126

La Sabretache – du nom de cette petite sacoche plate en cuir portée par les cavaliers et destinée à transporter de petits objets – est la plus ancienne société d'études d'histoire militaire de France.

Elle a été créée en 1891 sous l'impulsion des peintres Ernest Meissonier et Edouard Detaille qui souhaitaient obtenir des autorités militaires la création d'un Musée de l'Armée. Sa vocation est de préserver la mémoire des armées françaises et de transmettre cette passion aux plus jeunes générations. Elle est également de conserver la mémoire et sauvegarder de l'oubli et de la destruction souvenirs des armées françaises, de propager le goût de l'histoire militaire, notamment par le biais de l'uniformologie, de la vexillologie et des figurines historiques. Cette société édite quatre carnets par an sur un thème particulier : *L'émigration militaire entre 1791 et 1815, Les Compagnies franches de la Marine, Les Gendarmes et cheval-légers de Sa Majesté le Roi...*

Dans son dernier opus, elle s'intéresse à l'histoire et l'art à travers un tableau détenu dans la salle d'honneur du 126^e régiment d'infanterie. Ce tableau réalisé par Jean Diffre (1864-1921) montre la manière dont le 126^e RI se sacrifia pour couvrir avec succès la Bérézina par la Grande Armée. C'est d'ailleurs ce fait d'armes qui constitue l'acte de naissance et identitaire du régiment. Il est d'ailleurs le seul en activité à arborer « Bérézina 1812 » sur son drapeau.

Au fil des pages de ce carnet, l'auteur, Aude Nicolas, docteur en histoire de l'art et réserviste opérationnelle, reconstitue l'histoire de ce tableau en proposant une explication exhaustive de l'œuvre et à travers elle, l'histoire de la retraite de la campagne de Russie et celle du régiment. ■

*Un carnet instructif qui permet de se replonger dans les racines identitaires du régiment des Bisons
« Fier et vaillant ».*

AUTEUR : AUDE NICOLAS
Éditions Les carnets de la Sabretache - 20 €



LE GIGN PAR CEUX QUI L'ONT COMMANDÉ

Le Groupe d'intervention de la Gendarmerie nationale (GIGN) fête cette année son cinquantième. Cette unité d'élite, spécialisée dans la gestion de crise et les missions dangereuses, est officiellement créée le 16

avril 1974. Cette création est consécutive à plusieurs événements : le détournement d'un avion par le mercenaire Jean Kay en 1971, la prise d'otages à la centrale pénitentiaire de Clairvaux (affaire Buffet et Bontems) la même année, la tragédie des jeux Olympiques de Munich, etc.

Ce qui n'était au départ que l'Équipe commando régionale d'Intervention, va acquérir ses lettres de noblesse par des nombreuses actions d'éclat. Parmi elles, la libération en février 1976, avec le concours de la 13^e demi-brigade de Légion étrangère, de 29 écoliers (enfants de militaires français) pris en otages dans un car de ramassage scolaire par des terroristes du Front de libération de la Côte des Somalis (FLCS) à Loyada, dans la colonie française de Djibouti ; la libération des otages détenus dans la grotte d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie (mai 1988) ; l'assaut donné le 26 décembre 1994 à l'aéroport de Marignane pour libérer les 164 passagers du vol AF 8969 pris en otages par quatre terroristes du groupe islamique armé...

Ce sont notamment ces récits que Pierre-Marie Giraud a compilé dans son ouvrage en interrogeant les onze commandants du GIGN (Denis Favier l'a été deux fois). Chacun des chefs témoigne de son expérience, de sa manière de commander et rapporte ses anecdotes. ■

Un ouvrage au cœur de l'action qui rend aussi un poignant hommage à ces hommes valeureux qui vont jusqu'à donner leur vie pour sauver celle des autres. .

AUTEUR : PIERRE-MARIE GIRAUD
Mareuil Éditions - 21 €



DGSE, LA FABRIQUE DES AGENTS SECRETS

À la lecture de cet ouvrage qui a été doublé d'un documentaire diffusé le 9 avril dernier sur France 2, il ne faut pas vous attendre à ce que l'on vous dévoile le dessous des cartes. Il n'y a pas de révélation spectaculaire, pas de scoop. Il n'en reste pas moins que rares sont

ceux à qui l'on a pu ouvrir les portes d'un lieu aussi secret que celui de la Direction générale des services extérieurs.

À défaut de connaître le fond, au moins en savons-nous un peu plus sur la manière dont les agents sont recrutés, formés et travaillent dans cette vénérable institution.

Jean-Christophe Notin dont le premier ouvrage *Les guerriers sans nom* avaient connu un succès mérité, dresse une galerie de portraits d'agents secrets à des postes clés. Certains sont « chassés » à la sortie des cours parce qu'ils disposent de compétences spécifiques.

D'autres viennent par goût de l'aventure. Mais tous travaillent pour protéger la France, explique l'ancien directeur générale de la « Piscine », surnom donné à la DGSE en raison de sa proximité avec la piscine des Tourelles.

Au fil des pages, on y croise Lionel, issu de la préfectorale, devenu directeur administratif qui confirme le déménagement à Vincennes pour 2029/2030. Plus loin, c'est Jérémie, officier traitant, recruté sur concours qui donne quelques informations sur les filatures, la manière de travailler sur un contact. Anne, officier supérieure contre-prolifération, avoue avoir coupé les ponts avec une partie de ses camarades de promo et procéder à quelques manipulations pour préserver les intérêts du pays.

Ce qui l'intéresse le plus : recueillir les preuves des attaques NRBC pour bien caractériser les responsabilités...

Qu'ils soient interprètes image, analystes, officiers traitants, toutes et tous ont la passion de leur métier et un sens presque inné de la discrétion. ■

La DGSE a un peu levé le voile sur ses méthodes de recrutement et de travail... dans les limites de l'acceptable et surtout du possible.

AUTEUR : JEAN-CHRISTOPHE NOTIN
Éditions Tallandier - 20,90 €



**SELVA :
LE 3^e REI
EN GUYANE**

Le révérend père Bruckberger disait dans son ouvrage *La Bachaga* à propos de la Légion qu'elle « *n'est pas sur la terre ferme : on y met le pied comme on met le pied sur un bateau : tout à coup les*

amarres sont coupées, le bateau bouge et prend le large ; même à la nage, il est impossible de revenir en arrière ».

Cet extrait résume à lui seul l'esprit de cet ouvrage qui retrace l'histoire du 3^e régiment étranger d'infanterie en Guyane. Héritier du régiment de marche de la Légion étrangère (RMLe), créé en 1915, il est le plus décoré de la Légion : Légion d'honneur, médaille militaire et croix de guerre 14-18.

Le lecteur suit avec avidité les nombreuses expéditions de ce régiment d'élite à travers le temps et l'espace : le premier conflit mondial, la guerre du Rif et la pacification marocaine, la Seconde Guerre mondiale (Tunisie, Provence, Alsace et l'Allemagne) puis l'Indochine, l'Algérie et Madagascar.

Le régiment stationne onze ans à Diego Suarez avant de prendre ses quartiers à Kourou, à la caserne Forget, un nom donné en souvenir du chef de bataillon Michel Forget (1911-1950) mort pour la France en Indochine. Le savoir-faire en jungle, dans la Selva, est sanctionné par l'obtention de l'insigne du Centre d'entraînement en forêt équatoriale (CEFE) mis en place en 1987.

Sous la plume de ses six auteurs, l'ouvrage souligne l'engagement actuel du régiment contre l'orpaillage illégal, en collaboration avec les forces de l'ordre. Ce livre, riche par ses textes, ses photos, ses cartes et ses dessins, a été publié à l'occasion de la célébration des cinquante ans d'installation en Guyane. ■

Une plongée concrète et dépaysante dans les forêts équatoriales de la Guyane au plus près des légionnaires.

SOUS LA DIRECTION DU CAPITAINE QUENTIN GOMEL
Éditions Pierre de Taillac - 39 €



BÉRET VERT

Comment, à l'occasion du 80^e anniversaire du Débarquement en Normandie, ne pas évoquer les 177 hommes du commando Kieffer ? C'est avec beaucoup d'intelligence que les éditions Pierre de Taillac viennent de republier l'ouvrage du chef de ce commando dont dix membres

mourront le jour même du 6 juin 1944.

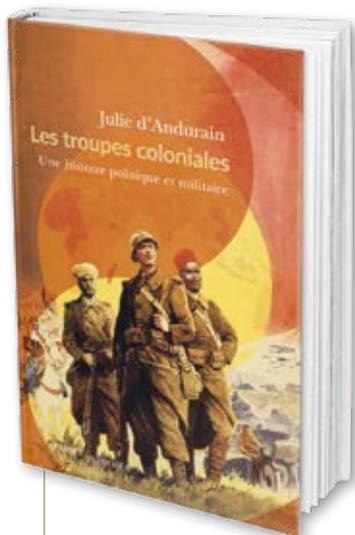
À l'origine, l'ouvrage aurait dû s'intituler *Commandos de la France Libre, les hommes au béret vert*. Il est finalement publié en 1948, chez France-Empire, sous le titre *Béret vert, les commandos au combat*. Vendu à plusieurs dizaines de milliers d'exemplaires, le livre est un succès, au point d'être réédité une troisième fois en 1957.

Le récit est historiquement classique reprenant l'enchaînement chronologique des faits : l'entraînement intense au camp écossais d'Archnacarry ; les raids de reconnaissance sur les côtes françaises et européennes les mois précédents (Gravelines, Scheveningen, Biville, Jersey, etc.) ; l'intégration aux troupes du débarquement dans un camp isolé de tout contact avec l'extérieur ; le Jour J ; la bataille de Normandie puis la route vers les Pays-Bas et les combats de la forteresse de Flessingue.

Le lecteur appréciera la contextualisation du récit par Benjamin Massieu à travers ces « introduction au chapitre ». L'expert ès Kieffer sait à merveille mettre en perspective ce témoignage direct. Mieux, il prolonge le récit en retraçant notamment la tradition du béret chez les autres nations (Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas) et en développant les opérations des commandos marines français depuis les années 1950. L'ouvrage se conclut par de nombreux appendices très instructifs. ■

Un témoignage de première main et de premier ordre pour suivre pas à pas les années de guerre d'un commando devenu mythique.

AUTEUR : PHILIPPE KIEFFER
PRÉFACE : BENJAMIN MASSIEU
Éditions Pierre de Taillac - 19,90 €



LES TROUPES COLONIALES UNE HISTOIRE POLITIQUE ET MILITAIRE

Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lorraine, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer, Julie d'Andurain revisite

l'histoire des troupes coloniales au prisme politico-militaire. Symbole de souveraineté, celles-ci ont été l'un des instruments militaires de la République, l'un de ses bras armés, mais non le seul. Elles ont eu notamment à laver l'affront de la défaite de 1870 où elles se sont glorieusement illustrées. Les marsouins et bigors à qui l'on affublait le surnom de mathurins, ont tout d'abord été l'instrument de conquête voulu par la IIIe république, celle des Jules, sous l'impulsion des premières générations « tactiques », en particulier celles de Faidherbe et de Gallieni.

Leur mission ? Conquérir en Afrique et en Asie des territoires et les administrer. Outil de politique et de défense, les troupes de marine deviennent une arme à part entière quand elles décrochent, en juillet 1900, leur existence légale, consacrée en 1902 par la parution d'une revue qui leur est entièrement dédiée : *La Revue des troupes coloniales*...

L'agrégée et docteur en histoire rappelle « l'obsession du nombre » qui anima la Coloniale qui lui permit de fournir 600 000 combattants (sur les 8 millions de mobilisés) et 200 000 travailleurs pendant le premier conflit mondial. Dans les années 1930, le gouvernement envisage de « dissoudre » la Coloniale dans l'armée de terre.

La Seconde Guerre mondiale réduit ce projet à néant, sous l'impulsion notamment des officiers « Colo » qui ont rejoint De Gaulle dans la France Libre.

La recomposition politique d'après-guerre et l'indépendance des anciennes colonies redessinent la carte militaire et impactent les régiments aussi bien métropolitains que coloniaux. Il reste à ce jour onze régiments de marsouins et bigors. ■

Julie d'Andurain nous offre une analyse multispectrale de ces troupes d'élite dont le fil rouge historique tient en quelques mots : adaptation et résilience.

AUTEUR : JULIE D'ANDURAIN
Édition Passés composés - 23,50 €



RÉGIMENTS ET BASES DU MATÉRIEL

La collection « Histoire & Traditions » s'étoffe. Après les régiments d'infanterie, les régiments d'artillerie et les bataillons de chasseurs, c'est au

tour de l'arme du matériel d'être mise à l'honneur.

Sous la plume des capitaines de Prémonville et Malkani (ce dernier a reçu le Prix Unor 2022), ce service devenu une arme à part entière en 1976, déroule son histoire qui plonge ses racines dans l'antiquité. C'est qui explique en partie pour le 4^e régiment du matériel (RMat) affiche Héphaïstos (Vulcain) sur son insigne.

C'est à la faveur de la mécanisation et de la motorisation de la logistique que le soutien matériel se fait sentir. Le matériel devient un rouage essentiel de l'armée de terre pendant les conflits et les opérations tant intérieures qu'extérieures. Les deux auteurs n'oublient pas de rappeler que le maintenancier est avant tout un combattant : « *un militaire aguerri et un mécanicien éprouvé* » qui doit assurer de nombreuses missions : préserver la mobilité terrestre, l'électronique d'armement et les approvisionnements.

Les deux capitaines décrivent également l'évolution des structures de commandement de la maintenance terrestre avant de livrer d'intéressantes informations sur les huit régiments du matériel existant, les trois bases de soutien et les écoles de formation, de Meknès à Bourges.

L'engagement des « P'tis gris » a été total, sur de nombreux théâtres, rappellent les deux auteurs : Deuxième Guerre mondiale, Indochine, Opex...

Comme il se doit, l'ouvrage se termine par un récapitulatif des symboles et traditions de cette arme considérée à tort comme mineure, alors même qu'elle est indispensable à la réussite des missions. ■

En acquérant cet ouvrage très documenté et richement illustré, vous ferez aussi une bonne action puisque les droits d'auteurs sont cédés à l'association Terre Fraternité pour le soutien des blessés de l'armée de terre.

**AUTEURS : CAPITAINES GUILLAUME MALKANI
ET ANTOINE-LOUIS DE PRÉMONVILLE**
Éditions Pierre de Taillac - 26,90 €



ESPACE LE NOUVEAU FRONT

Dans son ouvrage *The influence of sea power upon history*, écrit en 1890, l'amiral américain Alfred Mahan concluait que la maîtrise totale des mers était la voie préférentielle de la domination mondiale. C'était sans doute

vrai à l'époque. Mais les temps ont bien changé.

Le nouvel océan s'appelle maintenant l'espace et offre lui aussi la possibilité aux puissances de ce monde d'exprimer leur hégémonie.

Comme le rappelle fort justement Amaury Dufay, chargé d'études à l'Institut d'études de stratégie et de défense (Lyon III), la puissance spatiale est devenue un nouveau champ de bataille. C'est d'ailleurs pourquoi, en 2020, l'Armée de l'air a entériné l'importance de l'espace exo-atmosphérique, en adjoignant le terme espace à son nom.

Dans un ouvrage court et dense, l'auteur tente de répondre aux nombreuses questions posées par l'inévitable guerre spatiale à venir : Comment le droit définit-il la notion d'espace ? Qu'est-ce qu'un système spatial ? Comment caractériser l'appui spatial aux opérations ? Comment les opérations pourraient-elles être conduites ?

Le chapitre consacré aux armes du combat spatial est le point d'orgue de cet ouvrage passionnant.

Ici Amaury Dufay s'intéresse à la problématique dimensionnante des débris spatiaux, à l'articulation entre guerre cyber et combat spatial, à la place des armes nucléaires dans le combat spatial.

Sans basculer dans l'univers *Star Wars* et de *La Menace fantôme*, l'auteur nous démontre avec sérieux que l'espace est un champ des possibles techniques et politiques. ■

Avec un réalisme mâtiné de technique et de géopolitique, Amaury Dufay nous projette dans l'univers d'une nouvelle conflictualité prise très au sérieux par le commandement militaire.

AUTEUR : AMAURY DUFAY
Éditions du Rocher – 12,90 €



L'ÉPOPÉE LA FAYETTE

Au-delà de l'aspect purement guerrier, que pourrait-il y avoir de commun entre les Républicains espagnols de 1936, l'actuelle guerre en Ukraine et la Der des Der de 14-18 ? Très certainement la volonté d'une poignée d'hommes de s'enga-

ger dans un conflit étranger et de défendre ce pays au nom d'un idéal : celui de la liberté, de la démocratie.

C'est cette histoire que Maurin Picard, journaliste et écrivain, nous raconte à travers la fabuleuse épopée des « Sioux » de l'escadrille La Fayette. Ils étaient sept au départ : Victor Chapman, Elliott Codwin, Westin Birch Hall, James Rogers McConnell, Norman Price, Kiffin Rockwell, William Thaw.

Au total, 38 passeront par cette escadrille qui aurait pu ne pas voir le jour sans la détermination d'une poignée d'hommes influents, parmi lesquels l'ambassadeur américain Myron Herrick.

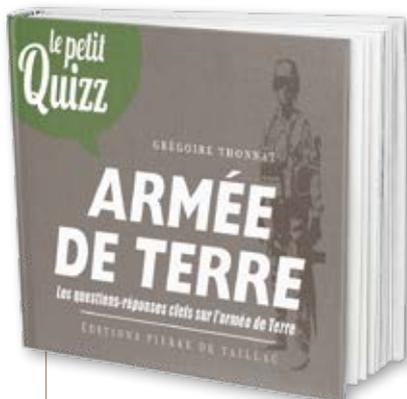
L'auteur s'appuie sur des archives inédites pour conter le destin souvent incroyable des aviateurs américains aux noms parfois bien français (Charles Chouteau Johnson, Didier Masson, Robert Soubiran...). Il narre leur difficulté à intégrer l'aéronautique en raison de leur nationalité. Beaucoup sont contraints de passer par la Légion étrangère ou le service des ambulances avant de demander leur affectation sur monoplan ou biplan !

Des plages du Nord aux Vosges, en passant par Verdun et la Somme, ces fous volants ont bataillé en compagnie des plus grands (Nungesser, Guynemer...) et contre eux (von Richtofen et sa Jagdgeschwader 1). Beaucoup y trouvent à la fois la gloire et la mort, à l'image du plus intrépide d'entre eux, Raoul Lufbery, As de l'escadrille avec 18 victoires homologuées et une soixante probable.

Les exploits de la N124 feront les gros titres au-delà des mers. Ne subsistent plus aujourd'hui qu'un vague souvenir et un monument à Marnes-la-Coquette. ■

Merci à Maurin Picard de nous faire revivre l'histoire de cette escadrille trop méconnue dont les héros ont versé leur sang pour notre pays.

AUTEUR : MAURIN PICARD
Éditions Alisio Histoire - 22 €



LE PETIT QUIZZ ARMÉE DE TERRE

Après la Légion étrangère, les Troupes de marine, les Compagnons de la Libération ou encore le Jour J, voici le douzième opus du *Petit Quizz* rédigé par

Grégoire Thonnat. C'est l'armée de terre qui est cette fois-ci à l'honneur. Le petit mot d'introduction du CEMAT donne le ton : « *L'armée de terre est l'armée de la Nation (...) Les Français la plébiscitent* ».

L'auteur nous plonge dans les racines de la conscription avec la loi Jourdan, nous rappelle l'origine étymologique du terme « soldat » et le nombre de métiers que l'on peut y trouver.

Grégoire Thonnat souligne que les « terriens » (par opposition aux marins et aviateurs) comptent, dans leurs rangs, 12% d'officiers, 32% de sous-officiers et 56% de militaires du rang, et que la moyenne d'âge avoisine 32 ans.

Comme à l'accoutumée, le lecteur croiera quelques informations insolites. Ainsi l'armée de terre est le deuxième acteur culturel de l'État. Il s'arrêtera avec circonspection sur les noms de Malizia, Yusuf, Messaoud, Tapanar, Turco et Zaghouan et découvrira, avec beaucoup d'intérêt, le plus ancien régiment de France encore en activité.

L'auteur lève également le voile sur quelques idées reçues : le logement, la retraite, le diplôme, et la liberté d'expression. Pour mieux se plonger dans cet univers, le *Petit Quizz* présente, sans trahir de secrets, quelques matériels emblématiques : HK 416, VT4, Caesar (et la définition de cet acronyme), VBMR Griffon, VBCI... Cette série de *Petit Quizz* va naturellement se poursuivre... ■

Quiconque prétendrait tout savoir sur l'armée de terre serait déçu... d'en apprendre plus.

AUTEUR : GRÉGOIRE THONNAT
Éditions Pierre de Taillac - 8 €



ENTRE GUERRES

Quand il était chef d'État-major des armées (CEMA), le général d'armée François Lecointre était venu clore, en octobre 2019, à l'École militaire, le colloque « *Le Soldat et la Mort* ».

Le thème lui avait

inspiré une réflexion sur cette singularité militaire que représente le rapport à une mort potentielle, réelle ou vécue. Pour lui, « *la mort que nous pouvons recevoir n'est que la contrepartie de celle que nous sommes amenés à donner, sur ordre, au nom de la société française, au nom de notre pays* ».

Épouser cette éventualité du sacrifice suprême suscite de nombreuses interrogations et renvoie à la qualité de soldat et, en l'espèce, d'officier. D'où vient la vocation ? Devenir officier, pour quoi faire ? Qu'est-ce que l'effet moral en guerre ? Que se passe-t-il au fond de soi quand le combat s'engage ? Telles sont les questions auxquelles l'actuel Grand chancelier de la Légion d'honneur répond dans un ouvrage court, dense et intense.

Entre récit autobiographique, introspection et réflexions philosophiques, François Lecointre rappelle le pouvoir politique à ses obligations, en lui demandant de fixer des objectifs clairs, avant d'envoyer des soldats sur les théâtres d'opération. Il évoque son parcours d'officier à travers ses nombreuses opérations extérieures (Guerre du Golfe, Rwanda, ex-Yougoslavie...) mais aussi sa manière de conduire ses soldats, ses doutes, ses craintes, ses certitudes.

Dans ce magnifique ouvrage, il est question de valeurs et de sentiments aujourd'hui totalement décriés et foulés au pied : dignité, honneur, patrie, bravoure, don de soi, fraternité, etc. L'ancien CEMA interroge aussi sur la part sombre enfouie au plus profond de chacun, en particulier le désir de vengeance et cette violente animalité qui sommeillent et peuvent surgir à chaque instant, sous le feu. ■

À l'heure où l'embrassement reste possible, cet ouvrage remet la place du soldat et de l'officier au cœur de la société. Un ouvrage vrai et lucide.

AUTEUR : FRANÇOIS LECOINTRE
Éditions Gallimard - 17 €

COLLOQUE

LES ARMÉES À L'ÉCRAN

« *Les armées à l'écran : reflet de la relation armées/Nation ?* », tel était le thème du colloque organisé le 23 avril à l'Institut des relations internationales et stratégiques (IRIS). Au menu des discussions, la manière dont les séries et films retranscrivent la réalité des soldats dans leur quotidien et celle dont l'armée participe à leur élaboration.

Le rêve d'Eve-Lise Blanc-Deleuze, cheffe de la Mission cinéma et industries créatives (MCIC) du ministère des Armées, est de pouvoir réaliser un *Top Gun* à la française. « *Mais en France, on ne peut pas sortir 100 millions d'euros comme aux Etats-Unis* », regrette-t-elle.

Il est vrai qu'avec un budget annuel d'environ cent mille euros, les ambitions de la MCIC peuvent être vite contraintes. Face au Pentagone, véritable machine de guerre américaine qui finance à coups de millions de dollars des superproductions (« *blockbusters* »)^[1], la France joue « petit bras » !

Il lui arrive même de se tirer une balle dans le pied en refusant de financer des films qui auraient mérité de sortir de la confidentialité. C'est le cas de *Mon Légionnaire*, réalisée par un officier de réserve, Rachel Lang, qui narre les difficultés quotidiennes d'une vie sentimentale entre un légionnaire et sa petite amie. « *On ne l'a pas soutenu et on a fait une erreur* », s'est confié un chef du Sirpa-Terre à Eve-Lise Blanc-Deleuze. Le mal était fait !

DES « CULTURELS » ÉLOIGNÉS DU MONDE MILITAIRE

Comment l'armée française s'y prend-elle alors pour s'impliquer dans des séries et des films et faire passer les « valeurs de l'armée », sans trahir de secrets, tout en rendant l'ensemble crédible ? C'est tout le travail quotidien de la MCIC, sollicitée par des scénaristes ou qui prend contact avec eux. « Un travail d'influence », explique Eve-Lise Blanc-Deleuze.

La première collaboration réelle de la MCIC a eu lieu avec la série *Le Bureau des légendes*. Sur ce thème ultra-sensible de l'espionnage, il fallut expliquer pour convaincre : « *nous nous sommes faits confiance avec le réalisateur Éric Rochant, assez proche de notre milieu* », détaille la cheffe de la MCIC.

Ce n'est pas toujours le cas, tant le milieu culturel est en règle générale, très éloigné du monde militaire au point d'en être parfois caricatural. « *Je fais du jardinage, je sème des graines... je travaille sur le temps long* », ajoute-t-elle.

TROUVER UN JUSTE ÉQUILIBRE CONFORME À LA RÉALITÉ

Le rôle des conseillers techniques est ici primordial. Conseiller sur la série *Sentinelle* (2^e saison) qui sera diffusée à la rentrée sur OCS et Canal+, le commandant Laurent Pessey a lu deux versions du scénario et délivré ses conseils pour rectifier certaines scènes. « *On modifie à la marge, les acronymes, quelques expressions... Il faut trouver un juste équilibre conforme à la réalité avec tous les ressorts de l'intrigue et que le téléspectateur y trouve son compte* ». Autrement dit, il faut rester ouvert d'esprit mais intransigeant sur l'image de l'institution.

Pour être sûr de faire passer le message, les armées pourraient financer un film dans sa totalité. Mais si elles se refusent à censurer, elles rechignent également à faire de la propagande. Les Américains^[2] n'ont pas ces pudeurs et leurs investissements rapportent gros !

^[1] *Il faut sauver le Soldat Ryan ; Pearl Harbor ; La chute du faucon noir*, etc.

^[2] Selon une estimation, le ministère américain de la Défense a collaboré à 2 500 films au fil des décennies.

IL Y A 120 ANS

LA MARCHÉ DE L'ARMÉE

Organisée par *Le Matin*, le grand quotidien de l'époque, la Marche de l'armée s'est déroulée le 29 mai 1904. Cette épreuve de quelque 42 km engageait 2 000 concurrents sur une boucle reliant Paris à Saint-Germain-en-Laye.

Le départ de l'épreuve a lieu place de la Concorde, à Paris, d'où s'élancent sous un soleil de plomb, et au coup de canon, quelques 2 000 sous-officiers, caporaux et soldats.

« Ces deux mille hommes n'étaient ni un régiment, ni une brigade isolée », précise

l'article du quotidien *Le Matin* dans son édition du 30 mai 1904. Ils appartenaient « à 138 régiments d'infanterie, 18 bataillons de chasseurs à pied, 8 régiments d'infanterie coloniale, 4 groupes d'infanterie de forteresse, 7 régiments de zouaves et de tirailleurs, 13 régiments de cavalerie, 11 régiments d'artillerie montée, 1 bataillon d'ar-

tillerie à pied et l'artillerie de la 7^e division de cavalerie, 3 régiments du génie, 2 escadrons du train des équipages, 1 compagnie de remonte et 1 bataillon d'apprentis fusiliers : en tout, 208 corps de troupe. » Ces 2 000 hommes provenaient de tout le territoire métropolitain ainsi que de « la lointaine Algérie ».



La Marche de l'Armée, 29 mai 1904
Le Départ donné Place de la Concorde

Collectifs ND Photo

42 KILOMÈTRES

Le parcours a tout du marathon olympique, déjà par la distance parcourue : 42 kilomètres. Les concurrents sont répartis en deux groupes de part et d'autre de l'Obélisque de la place de la Concorde, au pied duquel a pris part la musique militaire. Le canon a parlé et les hommes « comme un torrent silencieux, sans heurt, sans bousculade, se rejoignent à hauteur des chevaux de Marly et s'engouffrent sur les Champs-Élysées. »

Les marcheurs doivent atteindre Neuilly par la Porte-Maillot, puis traverser Nanterre, Chatou, Le Vésinet, Le Pecq, St-Germain, Port-Marly, Rocquencourt, Vaucresson, Garches, Saint-Cloud, Boulogne et enfin regagner Paris, par la place de l'Alma, l'avenue de La Motte-Picquet pour franchir enfin la ligne d'arrivée située avenue de

Le départ des 2 000 marcheurs, place de la Concorde à Paris. Ils vont remonter les Champs-Élysées pour atteindre la Porte-Maillot puis Neuilly avant de prendre la direction de Saint-Germain-en-Laye.



Passage au contrôle à Saint-Germain-en-Laye. Le soldat au premier plan regarde le tampon apposé par les contrôleurs sur sa main : « Avec un cachet comme ça, on se retrouve ! ».

Suffren, au pied de la Galerie des machines après avoir longé la façade de l'École militaire.

UNE FÊTE JOYEUSE ET PATRIOTIQUE

Les villes-étapes ont été embellies et pavoisent à toutes les fenêtres en l'honneur des marcheurs militaires. Arches de fleurs, voûtes de branchage, banderoles, oriflammes, rubans et drapeaux tricolores jalonnent le parcours. Un concours a même été organisé pour récompenser le plus bel embellissement. Les fanfares municipales jouent la *Marseillaise* et tant d'autres musiques entraînant à l'arrivée des concurrents dans les rues.

Quant aux spectateurs, ils se massent sur les trottoirs pour encourager les soldats. Tout au long du trajet, la foule lance les mêmes encouragements et les mêmes ovations : « Vive l'armée ! Vive Le Matin !

Honneur à l'armée ! Vive la Patrie ! » L'enthousiasme de la population est tel qu'il doit parfois être recadré par le service d'ordre mis en place dans chacune des bourgades et villes traversées. La fête est joyeuse et patriotique.

La population participe à sa manière « pour adoucir aux petits soldats leur fatigue, pour leur faire paraître moins longue la route et plus douce la marche. » Les habitants jettent de l'eau « à profusion sur la poussière du chemin », écartent les pierres sur la route ou bien y étalent des fleurs et des herbes.

« Tout le long des pentes de Rocquencourt, de Vaucresson et de Garches, peut-on lire dans le quotidien, c'étaient des seaux d'eau fraîche alignés devant les portes des maisons, et les habitants, transformés en infirmiers volontaires, imbibaient les mouchoirs des hommes, leur rafraîchissaient rapidement, au passage, les tempes avec

du vinaigre, marchaient à côté d'eux en leur tendant des verres de bouillon, ou de café pris à l'un des buffets les plus proches, les massaient avec précaution et adresse si une crampe se déclarait. » Autant de belles attentions qui font paraître moins terrible la pourtant difficile côte de Marly-le-Roi ou l'interminable étape Vaucresson-Garches !

À chaque étape, les marcheurs doivent s'arrêter au stand des contrôleurs qui impriment leur tampon sur la main du soldat en guise de preuve de passage. Ceux dont les jambes sont épuisées s'attardent un instant dans les postes de secours pour y calmer leurs contractures. Une température inhabituelle provoque des coups de chaud. Un pauvre soldat, le caporal Baconnet du 134^e de Ligne, va d'ailleurs décéder des suites d'une insolation. Les retardataires sont encouragés et applaudis tout autant que les premiers passés. Le service des ambulances militaires clôt la marche.



Le soldat Girard (dossard 1099) du 149^e régiment d'infanterie (Épinal) remporte la Marche de l'Armée en 5h19'48".

UN « BRAVE GRAND PIOUSIUS »

Le journal *Le Matin* dépeint l'arrivée du vainqueur : « À une heure trente, une sonnerie de clairon retentit, et la rumeur lointaine de la foule court en frémissant tout le long du dôme de verre de la galerie des Machines. Au détour de l'avenue de Suffren, dans le chemin qu'un bataillon de ligne a dû frayer dans la masse vivante des spectateurs, entre deux haies d'officiers (...) c'est le premier qui arrive ! Un homme long, long, un homme dont les jambes doivent marcher double, un brave grand piousiou du 149^e régiment d'infanterie, fait son apparition dans l'ombre tiède de l'entrée de la galerie des Machines.

LA GALERIE DES MACHINES

La Galerie des machines a été construite au pied de l'École militaire – là où se situe actuellement le Grand Palais éphémère – dans le cadre de l'Exposition universelle de 1889. Tout comme la Tour Eiffel, elle ne fut pas détruite à l'issue de l'Exposition afin de pouvoir être employée à d'autres usages que la mise à l'honneur les industries, sa vocation initiale. Réutilisée en pour l'Exposition universelle de 1900, puis notamment transformée en vélodrome, elle fut finalement démolie en 1910. La Galerie mesurait 420 m de long sur 115,30 m de large.



Après l'arrivée, les marcheurs doivent se rendre à la salle des massages.

On se précipite vers lui ; il s'assied. L'effort qu'il a fait pour conserver son rang de premier pendant plusieurs kilomètres semble l'avoir plus étourdi que s'il avait eu à dépasser un concurrent en un dernier coup d'énergie. Il se laisse soigner, ausculter, tâter le pouls, sans prononcer une parole ; mais il a un sourire qui ne le quitte pas, un sourire qui dit la joie de sa victoire. C'est lui, Girard, du 149^e, qui est le premier marcheur de l'armée de France !

– Bon état ! crie le docteur ! Un peu de repos !

Et l'homme se laisse entraîner à l'infirmierie où il s'étale sur un lit et où il abandonne son corps aux aides qui le rafraîchissent d'une éponge, ferme les yeux et s'endort. » Ce « brave grand pioupiou » est le soldat Girard (dossard 1099), du 149^e régiment d'infanterie d'Épinal. Il vient de remporter l'épreuve en 5 heures 19 minutes 48 secondes. Après 42 kilomètres, il devance d'à peine douze secondes son dauphin, le soldat Conat (dossard 344) du 46^e régiment d'infanterie de Paris ; et de seulement 45 secondes le troisième, le cavalier de remonte Huchet (dossard 1890).

DES SOINS ATTENTIFS ET UN BON BUFFET

« À l'entrée même de la galerie des Machines, on avait disposé un grand nombre de chaises, détaille le quotidien *Le Matin*. C'est là que les concurrents, avant de se diriger vers le massage ou à l'infirmierie

ou vers le lavabo et le vestiaire, devaient s'asseoir pour subir le rapide examen du service médical. »

Une fois requinqués, les marcheurs se pressent vers le réfectoire qui bat son plein. « La maison Olida parvient à contenter tous ces affamés, et le service est d'autant mieux fait que les officiers servent leurs hommes », nous apprend le journal.

En effet, « autour des petites tables circulent les officiers, qui donnent à manger à leurs hommes, ne dédaignant pas d'aller eux-mêmes au buffet pour chercher l'assiette de viande convoitée. Et cela est l'une des plus jolies notes de cette journée,



Avers et revers de la médaille commémorative de la Marche de l'armée remise à chaque participants.

LES CLASSEMENTS

■ **Classement individuel** : 1^{er} en 5h19'48", le soldat Girard (dossard 1099) du 149^e régiment d'infanterie (Épinal) ; 2^e en 5h20', le soldat Conat (dossard 344) du 46^e régiment d'infanterie ; 3^e en 5h20'33", le cavalier de remonte Huchet (dossard 1890).

■ **Classement général des équipes** : 1^{er}, le 46^e régiment d'infanterie (Paris) ; 2^e, le 89^e régiment d'infanterie (Charenton) ; 3^e, le 1^{er} régiment d'infanterie (Cambrai).

■ **Classement spécial des équipes**

- Infanterie : 1^{er}, le 46^e régiment d'infanterie (Paris) ; 2^e, le 89^e régiment d'infanterie (Charenton) ; 3^e, le 1^{er} régiment d'infanterie (Charenton).

- Cavalerie : 1^{er}, le 2^e escadron du train des équipages (Amiens) ; 2^e, le 4^e escadron du train des équipages (Chartres) ; 3^e, le 5^e régiment de cuirassiers (Tours).

- Artillerie et Génie : 1^{er}, le 5^e génie - bataillon de sapeurs télégraphistes (Mont-Valérien) ; 2^e, le 1^{er} génie - bataillon de sapeurs télégraphistes (Versailles) ; 3^e, le 37^e régiment d'artillerie (Bourges).

je crois bien », s'enthousiasme le reporter, que cette preuve charmante du dévouement affectueux du supérieur pour les hommes, pour ses hommes. À la brasserie Karcher, on vide force tonneaux de bière et force boîtes de cigares. »

C'est au réfectoire que le rédacteur du *Matin* parvient à poser quelques questions au vainqueur de la Marche. « Sa haute silhouette s'avance vers nous, du côté du buffet des officiers. Un groupe le complimente et l'accompagne. Il est tout à fait remis de toute fatigue. Il sourit toujours, paisiblement ; il n'est pas "épaté". Ah ! non ! Pas bavard non plus. »

À propos de sa performance, le soldat Girard répond : « J'ai demandé, à Marly, à mon lieutenant, s'il fallait allonger. Mon lieutenant m'a dit "Allonge !" Alors, j'ai allongé » ! Là-dessus, il prend un baba et un verre de Champagne. ■

Communiqué aux associations

Votre adhésion permet à l'UNOR d'agir pour la cause des réserves et de vous en informer.

Soutien individuel des officiers de réserve en associations affiliées

2024 ⁽³⁾

Activités : 11 €

Communication : 18 €

Jeunes officiers de réserve en association

Recevez *Armée & Défense* pendant 2 ans pour le prix d'un abonnement annuel (18 €).

Consultez votre AOR



<https://unor-reserves.fr>

LE SITE INTERNET DE L'UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RÉSERVE

Toute l'actualité de la réserve opérationnelle et citoyenne



INTERACTIVITÉ avec votre revue 

Lorsque vous apercevez ce symbole dans l'une des pages de la revue, rendez-vous sur notre site Internet : des documents, des informations et des photos complètent les articles publiés.



<https://unor-reserves.fr>

■ Bulletin d'abonnement ⁽¹⁾ ■ Changement d'adresse ⁽²⁾

Nom

(lettres CAPITALES, une lettre par case, une case entre deux mots)

Prénom

Adresse complète

Numéro - Résidence (RES) - Bâtiment (BAT) - Escalier (ESC) - Appartement (APP),
Rue - Avenue (AV) - Boulevard (BD) - Chemin (CH) - Lieu-dit (LD) - Boîte postale (BP)

Code postal

Commune - Pays et/ou secteur postal

■ Règlement par chèque bancaire

■ Bulletin et chèque de règlement à libeller et à expédier à :

Armée & Défense - UNOR - 12 rue Marie-Laurencin - 75012 Paris (France)

Signature

Tarif ⁽³⁾ pour 1 an	France	Etranger	Prix au numéro
Abonnement individuel	20 €	22 €	8 €

⁽¹⁾ Cochez la case souhaitée.

⁽²⁾ Changement d'adresse : joindre votre dernière étiquette Armée & Défense ou

⁽³⁾ Décision de l'assemblée générale de l'UNOR de novembre 2014.

numéro abonné date effective du changement d'adresse





VERSEMENT DE LA SOLDE DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS

Question écrite n° 10796 (Assemblée nationale)

8 août 2023 – Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho interroge M. le ministre des Armées sur le délai moyen du versement de la solde des réservistes opérationnels de la Garde nationale qui semble anormalement long et qui connaîtrait des variations significatives selon l'arme et l'unité ou le grade des réservistes. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui communiquer les mesures mises en place pour accélérer et homogénéiser le versement de leur solde.

Réponse publiée le 16 avril 2024

Créée en 2016, la Garde nationale est assurée par la réserve opérationnelle de 1er niveau des armées et de la gendarmerie nationale, ainsi que de la réserve civile de la police nationale.

Le versement des soldes des réservistes de la gendarmerie nationale et de la police nationale relève de la compétence du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Depuis le début de l'année 2023, le délai moyen de versement de la solde des réservistes sous contrat d'engagement à servir dans la réserve opérationnelle est de 79 jours. Sur cette période (de janvier à juin 2023), environ 14 % des soldes ont été versées en moins de 45 jours et 51 % en moins de 65 jours. Pour le 1er semestre 2023, le détail du délai moyen de mise

en paiement et le nombre de soldes produites se présente ainsi :

SIRH	Militaires du rang		Sous-officiers		Officiers	
	Délai moyen de mise en paiement	Nombre de soldes produites	Délai moyen de mise en paiement	Nombre de soldes produites	Délai moyen de mise en paiement	Nombre de soldes produites
Marine	90	4 363	74	38 504	82	19 277
AAE	90	6 197	75	27 425	74	16 602
SSA	/	/	81	17 872	89	15 356
Terre	94	83 255	70	93 076	71	62 251

Le délai de versement de la solde est fonction du cycle de paiement des soldes mensuelles. D'une manière générale, les activités de réserve sont prises en compte mensuellement pour une mise en paiement le mois suivant, ce qui permet de fixer comme objectif deux mois pour le délai de paiement.

En fin d'année, les règles propres à la fin de gestion peuvent entraîner un allongement des délais de liquidation. Par ailleurs, si les délais de traitement diffèrent peu entre armées, on constate des écarts en fonction de la catégorie à laquelle appartient le réserviste (militaire du rang, sous-officier, officier).

En effet, les sous-officiers et officiers exercent généralement leur période de réserve de manière isolée au sein d'états-majors. La validation de leurs jours

d'activité est individuelle et transmise plus rapidement à l'organisme payeur.

L'activité de réserve des militaires du rang est généralement collective. La transmission de leurs activités de réserve s'effectue de façon groupée pour l'ensemble de l'unité concernée, ce qui peut entraîner un allongement des délais.

Au global, les délais de traitement constatés restent trop importants. Le ministère des Armées est engagé dans une démarche de réduction de ces délais de traitement des soldes, avec pour objectif d'un délai de traitement inférieur à 65 jours correspondant aux deux mois nécessaires à la mise en paiement.

Fruit des actions entreprises sur certaines causes techniques à l'allongement des délais, entre novembre 2022 et août 2023, ces délais ont diminué de dix jours. Un travail d'harmonisation des processus doit permettre de continuer à les abaisser. ■



QUALIFICATIONS MILITAIRES DES RÉSERVISTES OPÉRATIONNELS DES TROIS ARMÉES

Question écrite n° 14410 (Assemblée nationale)

23 janvier 2024 – M. Christian Girard interroge M. le ministre des Armées sur les qualifications militaires de base effectivement acquises par les

réservistes opérationnels des trois armées. Il souhaite notamment savoir, pour chacune des trois armées, quelle est la proportion des réservistes (RO1) formée à la maîtrise opérationnelle de l'armement léger (MOAL), qualifiée

en tir au fusil d'assaut, voire à l'arme de poing (IST-C, CATi 1, CATi 2, etc.), formée au combat rapproché (TIOR ou C4) et détentrice d'un certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

Réponse publiée le 14 mai 2024

La réserve opérationnelle est un complément indispensable aux forces d'active et une composante pleine et entière des forces armées sans laquelle celles-ci ne pourraient pas remplir leurs contrats opérationnels.

À ce titre, la réserve opérationnelle concourt à l'exécution des différentes missions assignées aux armées dont elle est partie intégrante. Au sein de l'armée

de terre, tout réserviste reçoit, lors de sa formation générale initiale de militaire du rang, une instruction au tir de combat (IST-C) et une formation prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).

Les sous-officiers étant de recrutement semi-direct, leur formation de base est donc acquise et approfondie pour leur futur emploi. Il en est de même pour les officiers de voie commandement comme de voie état-major. Seule la population des

réservistes spécialistes ne détient pas ces qualifications en raison de la spécificité de son recrutement et de son cadre d'emploi au sein de la réserve.

Au sein de l'armée de l'air et de l'espace comme dans la marine nationale, afin de garantir l'application des règlements en vigueur, une instruction est délivrée aux réservistes opérationnels amenés à manier des armes dans le cadre de leurs fonctions. ■



NON-CUMUL PENSION AFFÉRENTE AU GRADE SUPÉRIEUR (PAGS) ET RÉSERVE OPÉRATIONNELLE

Question écrite n° 11281 (Assemblée nationale)

12 septembre 2023 – M. Jean-Luc Bourgeaux appelle l'attention de M. le ministre des Armées sur le non-cumul entre une pension afférente au grade supérieur (PAGS) et la souscription d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle.

La PAGS, créée par l'article 36 de loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013, permet, sous conditions, à certains militaires de carrière de quitter l'institution en bénéficiant de pensions militaires de retraite revalorisées, notamment par la prise en compte, pour leur calcul, d'un indice de rémunération du grade supérieur à celui qu'ils détiennent lors de leur radiation des cadres.

En temps de crise ou de situation exceptionnelle, comme cela a été le cas avec la crise sanitaire liée à la Covid-19, nombreux sont les militaires français qui ont apporté leur soutien et servi dans la réserve opérationnelle. Cependant, la PAGS étant exclusive d'un emploi dans une administration de l'État, le militaire jouissant d'une PAGS ne peut souscrire un engagement dans la réserve opérationnelle au risque de perdre le bénéfice de celle-ci, quels que soit la durée de ce réengagement et le montant de la solde perçue à ce titre.

En revanche, il est à noter que des aménagements ponctuels ont déjà été faits.

Le ministère de l'Intérieur a levé l'interdiction concernant l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires (ordonnance du 4 janvier 2019, qui modifie l'article 36 de la loi de programmation militaire pour les années 2019 à 2025) de même que celui des enquêteurs et des élus locaux.

L'ordonnance du 4 janvier 2019, qui modifie cet article 36, signale que : « Le premier alinéa du présent III ne s'applique pas au bénéficiaire de la pension qui s'engage en qualité de sapeur-pompier volontaire, exerce de façon occasionnelle des activités d'enseignement ou est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur ».

D'un point de vue juridique, il convient de s'interroger sur le principe d'égalité entre les institutions car le Gouvernement, en permettant au ministère de l'Intérieur d'autoriser aux bénéficiaires de la PAGS de servir comme sapeur-pompier volontaire, fait valoir un traitement distinct pour des personnes à statut identique.

La PAGS cible les sous-officiers supérieurs et les officiers supérieurs loin de la limite d'âge. Il s'agit donc d'une population jeune et aux compétences avérées pouvant pertinemment servir au sein d'un service public.

Ainsi, il lui demande s'il envisage de faciliter, voire de systématiser, une plus grande amplitude de mise à disposition des agents auprès de la réserve opéra-

tionnelle, sans que cela porte préjudice au bénéfice de la pension afférente au grade supérieur (PAGS).

Réponse publiée le 16 avril 2024

Le dispositif de la pension afférente au grade supérieur (PAGS) est un des leviers d'aide au départ des militaires. L'article 36 de la loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale, prévoit effectivement que le bénéfice de la PAGS est exclusif de la reprise d'une activité publique ultérieure, y compris d'un engagement dans la réserve opérationnelle.

Lors de l'examen du projet de loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030, des amendements visant à supprimer l'incompatibilité de la PAGS avec une activité dans la réserve opérationnelle ont été déposés.

Lors de leur examen, le ministre des Armées a indiqué que le maintien de cette règle ne nuisait pas à l'objectif de doublement des effectifs des volontaires de la réserve opérationnelle, dans la mesure où le nombre de personnes potentiellement concernées est extrêmement faible, le dispositif de la PAGS devant par ailleurs s'éteindre en 2025. Ces amendements ont donc été rejetés. Il n'est pas envisagé de faire évoluer ce dispositif. ■

association



ENGAGÉS POUR TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT



Plus proches, plus engagés, plus solidaires.

L'association Tégo est une association à but non lucratif qui œuvre pour la protection sociale complémentaire des militaires.

Pour cela, elle souscrit des contrats de groupe auprès d'assureurs affinitaires qui prennent en charge le risque militaire (prévoyance) et proposent des garanties adaptées aux ressortissants des forces armées et des ministères chargés d'une mission de sécurité.

Dans le même temps, sur ses fonds propres, l'association Tégo assume une mission d'opérateur social au bénéfice de ses adhérents et, plus largement, de la communauté Défense et Sécurité.

Au carrefour des mondes associatif et assurantiel, l'association Tégo agit en complémentarité de l'institution militaire et des assureurs afin de garantir à ses adhérents une protection sociale complémentaire de qualité.

1,2
MILLION
D'ADHÉRENTS

24
ADMINISTRATEURS
BÉNÉVOLES

+ DE
70
ANS
À VOS CÔTÉS

associationtego.fr



Partager nos
bons plans avec
votre entourage,
c'est ça être
assurément
humain.



PARRAINAGE

25€ OFFERTS*

POUR VOUS ET VOTRE FILLEUL



Assurément
Humain

*Vous avez le choix entre une carte cadeau dématérialisée d'une valeur de 25 euros à valoir dans de nombreuses enseignes partenaires ou un cadeau d'une valeur comprise entre 20 et 30 euros à choisir dans notre catalogue. Les montants indiqués ainsi que les modalités du parrainage sont susceptibles d'évoluer, le règlement applicable sera celui en vigueur à la date de la validation du parrainage par le filleul.

Retrouvez le règlement du parrainage sur : gmf.fr/parrainage

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF.

© Getty images - Juin 2024.